

**Programme pluriannuel
de developpement
de l'Autorité du Bassin du NIGER**

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION.....	6
2	CONTEXTE GENERAL DU BASSIN DU NIGER	8
21	Caractéristiques physiques du bassin.....	8
211	Géographie.....	8
212	Climat et écologie du bassin.....	8
213	Hydrographie et hydrologie.....	9
214	Le Delta Intérieur.....	10
215	Le Moyen Niger.....	10
216	Le Niger Inférieur.....	11
22	Environnement physique du Bassin.....	12
23	Contexte démographique du Bassin.....	12
231	Les caractéristiques démographiques du bassin.....	12
232	Les dynamiques démographiques à l'œuvre dans le bassin.....	13
24	Contexte économique des pays de l'ABN.....	16
241	Performance économique globale des pays participant à l'ABN.....	16
242	Le phénomène de la pauvreté perdure dans les pays.....	16
25	L'économie du bassin.....	17
251	Les usages économiques de l'eau.....	17
252	La valeur ajoutée des usages sur l'économie des pays.....	21
26	Contexte institutionnel et organisationnel.....	25
261	Evolution de l'ABN.....	25
262	Le rôle statutaire de l'ABN.....	27
263	Les activités en cours de l'ABN.....	29
3	PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU BASSIN	32
4	LE PLAN QUINQUENNAL D' ACTIONS DE L' ABN (2003-2007)	33
4.1	Justification du Plan Quinquennal d'Action.....	33
4.2	Orientations du Plan Quinquennal d'Action.....	35
4.3	Objectifs du Plan Quinquennal Action (PQA).....	36
4.3.1	Objectif global du PQA.....	36
4.3.2	Objectifs spécifiques du PQA.....	36
4.4	Résultats attendus du Plan Quinquennal d'Action.....	37
4.5	Les activités du Plan Quinquennal d'Action.....	37
4.5.1	Composante 1: Connaissance des ressources en eau, de l'environnement et du développement économique et social du bassin.....	37
<u>4.8.1</u>	<u>Composante 2</u> : Lutte contre la dégradation de l'environnement physique du bassin.....	44
<u>4.8.2</u>	<u>Composante 4</u> : Renforcement institutionnel de l'ABN.....	50
<u>4.8.3</u>	<u>Composante 5</u> : Promotion de la GIRE dans le bassin du Niger.....	54
4.8.4	Composante 6: Amélioration et renforcement de la coopération sous régionale et internationale....	55
4.6	Coûts estimatifs et plan de financement du PQA.....	59

4.7	Modalités de mise en œuvre du PQA.....	59
4.7.1	Principes directeurs.....	59
4.7.2	Moyens.....	60
4.7.3	Calendrier prévisionnel d'exécution.....	61
4.8	Suivi évaluation du plan quinquennal.....	61
4.9	Cadre logique du PQA.....	61
4.10	Annexes.....	62

Abréviations, sigles et acronymes

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEDE	Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AFD	Agence Française de Développement
AOC-HYCOS	Système d'observation hydrologique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFN	Commission du Fleuve Niger
CIEH	Comité Inter-africain d'Etudes Hydrauliques
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIP	Centre Inter Etats de Prévisions
CNP	Centres Nationaux de Prévisions
CNUED	Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement
DANIDA	Coopération danoise
DEAS	
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DDI	Direction de la Documentation et de l'Information
DPEP	Direction de la Planification et de l'Exécution des Projets
EDR	Eau et Développement Régional
ETP	Evapotranspiration potentielle
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération (France)
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCFA	Franc CFA
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FF	Franc Français
FMI	Fonds Monétaire International
GEMS-Eau	Volet « Eau » du Global Environment Monitoring System
GHENIS	Gestion Hydro-écologique du Niger Supérieur
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRN	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
GTZ	Deutsch Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération allemande)
GUCRE	Gestion des Usages Conflictuels des Ressources en Eau
GWP	Global Water Partnership
IDH	Indice de Développement Humain
IRD	Institut pour la Recherche et le Développement (ex-ORSTOM)
KFW	Coopération allemande
OMM	Organisation Mondiale de la Météorologie
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
ORSTOM	Voir IRD
PAS	Programme d'Ajustement Structurel

PCD	
PIB	Produit Intérieur Brut
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PQA	Plan Quinquennal d'Actions
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SISCOA	Secrétariat Intérimaire du Suivi de la Conférence Ouest Africaine sur la GIRE
UBT	Unité de bétail tropical
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	
WATAC	West African Technical Advisory Committee du GWP
WHYCOS	
WRIAM	Water Resources Issues Assessment Method
WWC	World Water Council
WWF	World Wildlife Foundation (Fonds mondial pour la nature)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Caractéristiques hydrologiques du fleuve Niger et de ses principaux affluents	11
Tableau 2: DONNEES DEMOGRAPHIQUES DU BASSIN	15
Tableau 3: ECONOMIE DES PAYS DE L'ABN.....	23
Tableau 4: Valeur Ajoutée directe de quelques activités liées à l'EAU	24
Tableau 5: COÛT ESTIMATIF DU PQA.....	59
Tableau 6: PLAN DE FINANCEMENT DU PQA.....	59

LISTE DES CARTES ET DES FIGURES

Carte 1: Présentation du Bassin du Niger	8
Carte 2: Les sous bassins du bassin du Niger.....	10

1 INTRODUCTION

L'élaboration du Plan Quinquennal d'Actions de l'ABN (2003-2007) a été entreprise par le Secrétariat Exécutif de l'ABN à la demande de la 20^{ème} session du Conseil des Ministres dans sa résolution n°6.

La mission de deux consultants a travaillé du 14 juillet au 24 Août 2002, selon les termes de référence établis par le Comité Tripartite ABN/Etats membres/Partenaires au développement.

Au siège de l'ABN, la mission a, avec les Responsables, passé en revue les termes de référence, le programme et les conditions matérielles de travail. Ensuite la mission a pris connaissance de l'ensemble de la documentation disponible traitant des activités de l'ABN et des projets et programmes entrant dans la planification du développement du bassin.

La mission a également visité les neuf Etats membres afin de s'enquérir des points de vue des responsables nationaux sur le développement du bassin, sur le rôle de l'ABN et sur les actions prioritaires à prendre en compte dans la planification à long terme du développement du bassin.

L'analyse des données actuelles du Bassin permet de résumer la situation comme suit :

L'environnement physique du bassin est marqué par trois décennies de sécheresse et une forte croissance démographique dont les effets se sont conjugués pour (i)accélérer la dégradation des terres et des eaux, (ii)multiplier et intensifier les pollutions de toute nature et (iii) fragiliser les écosystèmes aquatiques.

Les actions de développement mises en œuvre dans le bassin sont jusqu'ici des initiatives prises par les Etats membres de façon individuelle et non intégrateur

La mise en valeur des ressources naturelles du Bassin se caractérise d'une part par une sous exploitation du potentiel existant et d'autre part par une dégradation accélérée des ressources en raison notamment des techniques et méthodes inadaptées. Malgré les efforts d'investissements consentis par les Etats, les défis et les enjeux de développement du bassin demeurent importants.

L'ABN (ex CFN), créée dès les années 60 pour organiser la coopération entre les Etats membres en vue de la mise en valeur des ressources du bassin du Niger, n'a pas réussi l'essentiel de sa mission dont l'objectif majeur demeure l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement intégré du Bassin.

Quarante années durant, les responsables successifs de l'Institution n'ont pas pu saisir l'opportunité de mettre en place une structure appropriée et de doter cette structure des moyens humains, matériels et financiers suffisants pour mener jusqu'au bout le processus de planification du développement à long terme du Bassin.

Malgré ses handicaps, l'ABN a eu des acquis importants et dispose d'atouts qu'il faut consolider et organiser en vue des actions à venir.

Depuis 1998, l'ABN connaît un élan nouveau, marqué par le fonctionnement régulier de ses organes et la reprise des activités techniques par l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Triennal (2000-2001).

Le Plan Quinquennal d'Action (PQA) s'inscrit dans le nouvel élan de l'ABN et dans la continuité du Plan Triennal.

L'objectif global du PQA est de préparer l'ABN à s'engager résolument dans le processus de planification du développement du bassin du Niger et plus précisément à participer pleinement, en partenariat avec la Banque Mondiale à ce processus de planification.

Les axes d'orientation du PQA sont :

1- La consolidation et l'amélioration des connaissances sur l'état de développement du bassin, sur ses ressources, sur les impacts physiques et socio-économiques, sur les techniques et méthodes adaptées à l'environnement du bassin du Niger.

2- Le renforcement des capacités de l'ABN (Secrétariat Exécutif et Cellules Nationales) en vue de lui permettre de contribuer pleinement au processus de planification du développement du bassin du Niger.

3- La réorientation et l'organisation des relations de l'ABN avec les organismes de coopération sous-régionale et internationale en vue de parvenir à plus d'efficacité et de synergie dans les actions de développement du Bassin.

La mise en œuvre du PQA requiert en priorité le renforcement des capacités de l'ABN et parallèlement une organisation des relations de l'ABN avec la communauté des bailleurs dont le support reste crucial pour la réalisation des projets et programmes du PQA.

2 CONTEXTE GENERAL DU BASSIN DU NIGER

21 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU BASSIN

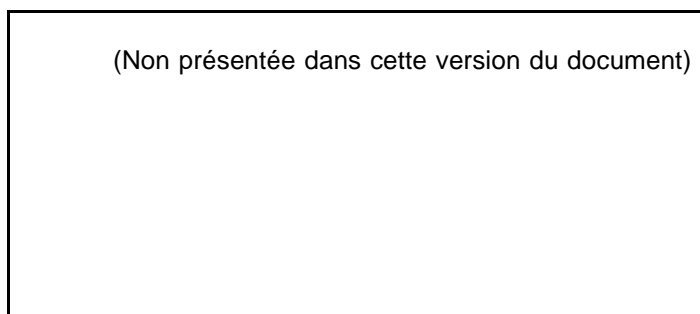
211 GÉOGRAPHIE

Le fleuve Niger est le troisième des grands fleuves africains, tant par sa longueur (4.200 km) que par son bassin de drainage (2 000 000 km² dont 1 500 000 km² de bassin actif)

Le bassin du fleuve Niger occupe le cœur de l'Afrique de l'Ouest, il se situe entre 28° latitude Nord en Algérie et 4° Nord en Golfe de Guinée où il se jette. D'Ouest à l'Est le bassin va du 11°5 Ouest sur les plateaux du Fouta Djallon en Guinée jusqu'au 15° Est au Tchad (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**)

Le bassin actif du fleuve Niger est reparti dans neuf pays comme suit : la Guinée (4,6%), la Côte d'Ivoire (1,2%), le Mali(30,3 %), le Niger (23,8%), le Burkina Faso (3,9%), le Bénin (2,5%), le Cameroun (4,4%), le Tchad (1%) et le Nigeria (28,3%).

CARTE 1: PRÉSENTATION DU BASSIN DU NIGER



212 CLIMAT ET ÉCOLOGIE DU BASSIN

En l'absence de relief élevé (les plateaux du Fouta Djallon ont 800 m d'altitude), l'écologie du bassin est fortement déterminée par les facteurs climatiques et notamment la pluviométrie et la température. Ainsi les principales zones écologiques sont en bandes Est-ouest, parallèles aux isohyètes.

L'on distingue quatre aires écologiques :

La Zone Guinéenne est située au bord du Golfe de Guinée (le Delta maritime du Niger), cette zone écologique est caractérisée par une pluviométrie annuelle élevée (2000 mm à 4000 mm). Le couvert végétal naturel comprend au sud du Delta des forêts marécageuses de palétuviers et au nord des forêts humides dont il reste peu de traces tant elles ont été défrichées pour les besoins de l'agriculture. C'est la zone d'exploitation forestière et de culture de cacao, de café et de palmier à huile.

La Zone Soudanienne.se subdivise en deux sous-zones :

La Sous-Zone Soudano-Guinéenne qui est caractérisée par une pluviométrie annuelle comprise entre 1800 mm et 1000 mm et une saison sèche de moins de 5 mois cependant que l'ETP est de l'ordre de 1600 mm/an. Le couvert végétal naturel est une forêt tropophile très sensible aux feux de brousse.

La Sous-Zone se rencontre en Guinée sur les plateaux du Fouta Djallon, au Mali sur les hauts bassins du Niger, du Sankarani et du Bani, au Nigeria le long des vallées de la Benoué et du Niger jusqu'à la hauteur de Kaindji ainsi qu'au Cameroun le long de la Benoué.

Les cultures traditionnelles dans la Sous-Zone sont le riz, le fonio et le maïs. Les forêts tropicales disparaissent progressivement sous l'action des feux de brousse et ne subsistent plus que sous la forme de forêts galeries le long des cours d'eau. .

La présence d'endémies telles que la maladie du sommeil et l'onchocercose sont un handicap pour un peuplement dense d'hommes et d'animaux domestiques

La Sous-Zone Soudano-Sahélienne qui est caractérisée par une pluviométrie annuelle variant entre 1000 mm et 750 mm avec une saison sèche de 8 mois au moins et un ETP d'environ 2000 mm. Le couvert végétal est composé de graminées et de taches de forêts d'arbustes rabougris résistants aux feux de brousse.

Les cultures vivrières les plus pratiquées sont le mil/sorgho, le maïs et l'igname. L'élevage est aussi une activité importante dans la sous-zone.

La sous-zone couvre d'Est à l'Ouest : le nord du Nigeria en amont de Kaindji; la portion béninoise du bassin; le Sud-Ouest du Niger; le centre du Mali de l'aval de Bamako jusqu'à l'entrée dans le Delta Intérieur.

La Zone Sahélienne : Dans cette zone la pluviométrie annuelle varie de 750 mm au Sud à 200 mm au Nord. La saison sèche dure 8 à 9 mois et l'hivernage est fait d'averses violentes suivies de périodes sèches et d'intenses évaporations. L'ETP est d'environ 2200 mm/an.

Toutes les cultures pratiquées sont faites dans des conditions aléatoires en raison de l'irrégularité des pluies et de l'intensité de l'évaporation. L'élevage bovin est l'activité principale bien que handicapé par la rareté des pâturages et des points d'eau.

La Zone sahélienne couvre le centre du Niger, la portion burkinabé du bassin et la boucle du Niger au Mali.

La Zone Saharienne : Elle concerne toute la portion aride du bassin, là où la pluviométrie annuelle, lorsqu'elle n'est pas nulle, ne dépasse jamais 200 mm. La vie n'est possible que dans des oasis. Cette Zone comprend la portion du bassin située en Algérie, dans le Nord du Mali et du Niger au-delà de la boucle du fleuve.

La Zone spécifique de la vallée du fleuve Niger, notamment dans sa traversée des zones soudanaises et sahéliennes, constitue une zone écologique particulière en raison de la présence permanente de l'eau. Le Delta Intérieur du Niger est une succession de milieux humides spécifiques, servant de refuge à la faune, à la flore et à l'homme lui-même en période d'extrême sécheresse.

213 HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE

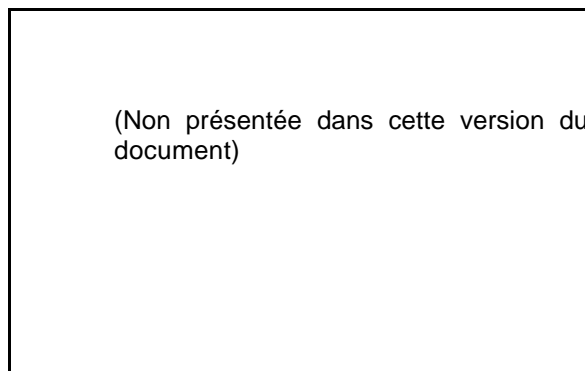
Le suivi hydrologique du fleuve du Niger a débuté en 1907 par l'installation des stations de Koulikoro au Mali et de Jebba au Nigeria. Le réseau actuel d'observation hydrologique compte plus de 200 stations y compris le réseau spécifique dédié à la prévision des crues dans le cadre d'Hydroniger. Grâce aux données collectées par ce réseau l'on a, de plus en plus, une bonne connaissance des caractéristiques hydrologiques du fleuve et de ses principaux affluents.

Une caractéristique majeure de l'hydrologie du fleuve Niger et de ses affluents au cours des trois décennies passées, c'est sa grande variabilité en raison de la sécheresse. Il est admis qu'une réduction de la pluviométrie de l'ordre de 20 à 25% se traduit par une réduction du débit du fleuve de l'ordre de 45 à 60%.

Du point de vue de la dynamique du fleuve, le bassin du Niger est subdivisé en quatre sous-bassin (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**) :

le Haut Niger (de la source à Ké-Macina);
le Delta Intérieur (de Ké-Macina à Tossaye);
le Moyen Niger (de Tossaye à Malanville);
le Bas Niger (de Malanville au Delta maritime)

CARTE 2: LES SOUS BASSINS DU BASSIN DU NIGER



2131 *Le Haut Niger.*

Ce sous-bassin a une superficie d'environ 137 000 km², le Niger y reçoit comme affluents le Tinkisso, le Niandan, le Milo et le Sankarani. Tous s'alimentent à partir des plateaux du Fouta Djallon où la pluviométrie annuelle est en moyenne de 1200 mm

Les débits moyens annuels du Niger sont de 239 m³/s à Kouroussa et de 1270 m³/s à Kirango à l'entrée du Delta Intérieur.

Le sous-bassin étant de petite taille et de relief marqué, les hydrogrammes sont en grande partie fonction de la pluie d'où un grand écart entre les hautes crues de septembre et les étiages d'avril/mai.

214 LE DELTA INTÉRIEUR.

Le Delta Intérieur s'étend sur un rectangle orienté du Sud-Ouest au Nord-Est sur une longueur de 450 km et une largeur de 125 km. C'est une plaine d'épandage d'environ 80 000 km²

La précipitation annuelle dans le Delta varie entre 750 mm à Ké-Macina et 200 mm à Diré. L'évapotranspiration est estimée entre 1800 mm et 2200 mm par an.

En année normale le Delta intérieur stocke une quantité d'eau estimée à 70 milliards de m³. Ce stockage s'accompagne d'une « perte » d'eau équivalant à 50% des apports en année humide et à 30% des apports en année sèche.

A la sortie du Delta, à Diré, le débit moyen annuel est estimé à 1050 m³/s.

215 LEMOYEN NIGER.

De Tossaye à Malanville (800 km), la pluviométrie croît de 200 mm à 900 mm/an et l'évapotranspiration varie de 2200 mm à 1800 mm.

De Tossaye jusqu'à l'entrée en République du Niger, le fleuve ne reçoit aucun affluent et le débit va diminuant. A la hauteur de la frontière Nord du Burkina, le fleuve reçoit des affluents temporaires, de plus en plus importants que sont : le Gorouol, la Sirba, le Goroubi, le Mékrou, l'Alibori et le Sota. Les apports de ces affluents changent très peu le régime du Niger.

Dans cette section du Niger les débits moyens enregistrés sont de 1006 m³/s à Tossaye, de 925 m³/s à Niamey et de 1058 m³/s à Malanville.

216 LE NIGER INFÉRIEUR

En aval de Malanville, le fleuve entre en zone soudanienne et guinéenne et reçoit ses affluents les plus importants. Dans cette zone la pluviométrie va de 900 mm à Malanville à plus de 4000 mm dans le Golfe de Guinée.

Les affluents importants sont le Sokoto, le Kaduna et la Benoué dont les apports à Lokoja équivalent ceux du fleuve Niger. Les débits moyens annuels sont de 1454 m³/s à Jebba, 5800 m³/s à Lokoja et 5929 m³/s à Onitsha.

Le **Erreur! Source du renvoi introuvable.** ci-après résume les caractéristiques hydrologiques du Niger et de ses principaux affluents pour la période 1960-1979 et le graphique 1 ci-joint illustre la baisse des débits annuels du Niger à Niamey à travers les écarts à la moyenne au cours des trois décennies de sécheresse.

TABLEAU 1: CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DU FLEUVE NIGER ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

Station (Fleuve)	Débit moy en annuel m ³ /s	Débit mini annuel m ³ /s	Débit max annuel m ³ /s	Débit mini jour enregistré m ³ /s	Débit max jour enregistré m ³ /s
Kouroussa (Niger)	239	153	342	2	1530
Baro (Niandan)	241	159	360	1	1960
Sélingué (Sankarani)	358	239	461	5	2130
Koulikoro (Niger)	1457	840	2114	13	9340
Douna (Bani)	434	156	-	1	358
Diré (Niger)	1050	647	1336	6	2710
Taoussa (Niger)	1006	593	-	1	2420
Niamey (Niger)	925	572	1214	0	2360
Malanville (Niger)	1058	641	-	11	3390
Jebba (Niger)	1454	793	2115	225	6281
Makurdi (Benoué)	3494	2242	4094	65	20003
Lokoja (Niger)	5809	3649	8185	718	27069
Onitsha (Niger)	5929	3889	7550	599	26183

Source : Analyse géomorphologique du Bassin-USAID/ABN

GRAPHIQUE 1: DÉBITS ANNUELS DU NIGER À NIAMEY

(Non présenté dans cette version du document)

Source : Présentation du Bassin du Niger
R. DESSOUASSI et O. DIALLO

22 ENVIRONNEMENT PHYSIQUE DU BASSIN

La vallée du fleuve Niger sert d'habitat à plus de 130 espèces aquatiques dont des poissons, des hippopotames et des crocodiles. En outre, une importante biomasse végétale créée par l'étendue des zones humides constitue un réservoir unique de biodiversité et une barrière contre l'avancée du désert.

Les zones du massif du Fouta Djallon, en amont du fleuve connaissent un essor dans les activités minières et l'exploitation forestière, ce qui crée des opportunités économiques mais en même temps accroît les dangers de pollution en aval et une sédimentation du lit du fleuve.

Le Delta Intérieur est considéré comme une des plus importantes zones d'inondation de par le monde, il constitue un biotope exceptionnel en zone sahélienne.

Les ressources naturelles et l'environnement du fleuve sont devenues fragiles en raison de trois décennies de sécheresse et de la pression exercée sur les ressources naturelles et sur l'environnement par une population pauvre et croissante qui manque d'alternatives durables pour satisfaire ses besoins essentiels.

Partout le long de la vallée et en particulier dans le Delta Intérieur, les conflits entre divers usagers se multiplient en raison du rétrécissement des espaces productifs et de la baisse de la productivité des plaines inondées.

La zone humide, le delta maritime ainsi que la zone côtière du Nigeria sont également dégradées en raison notamment de l'extension des cultures de rente, la pollution industrielle, la surexploitation des ressources souterraines et les changements morphologiques, dus en grande partie, à l'appauvrissement de la terre et à la baisse de la capacité de transport des sédiments fluviaux, entraînant l'ensablement des lits et la destruction de l'habitat. Tout le long du fleuve l'érosion hydrique, l'ensablement et le développement des plantes aquatiques envahissantes constituent de réels dangers pour l'environnement du Bassin.

23 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE DU BASSIN

231 LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DU BASSIN

La synthèse des données démographiques présentée dans le tableau fait apparaître que le bassin du Niger est l'un des foyers de peuplement le plus important en Afrique de l'Ouest. En effet avec une population estimée à un peu plus de 100 millions d'habitants en 2000, le bassin héberge lui seul 42% de la population Ouest africaine et plus de 50% de la population totale des Etats participant à l'ABN. La population du bassin a une taille équivalente au double de la population totale des pays du CILSS ; 1,5 fois la taille de la population totale des pays de l'UEMOA et environ 50% de la population de la CEDEAO.

La population du bassin est inégalement répartie entre les pays de l'ABN, elle est fortement concentrée dans sa partie inférieure au Nigéria qui compte 83% de la population totale. Les autres pays se partagent une fraction assez faible de cette population à savoir 17%, toutefois cette répartition traduit assez mal l'importance que représente le bassin pour chaque pays, en effet pour des pays comme le Mali et le Niger plus d'un tiers de la population se situe dans le

bassin du Niger et des villes importantes comme Bamako et Niamey se situent en bordure du fleuve et possèdent des densités de population supérieures à 200 hab/km². A l'opposé de ces pays le bassin est faiblement peuplé dans les pays comme la Côte d'Ivoire (1%) et le Tchad (9%).

A l'instar des pays de la sous région, la population du bassin est jeune, près de 44% de la population du bassin a moins de 15 ans. La croissance démographique est proche de 3%. La majorité de la population travaille dans le secteur de l'agriculture, mais l'urbanisation gagne du terrain de façon incontrôlable, le taux d'urbanisation varie de 40% au Nigeria à 20% au Niger.

232 LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES À L'ŒUVRE DANS LE BASSIN

Le bassin du fleuve Niger occupe le cœur de l'Afrique de l'Ouest et couvre neuf pays, compte tenu de l'importance de ses ressources naturelles, il constitue un foyer important de référence des dynamiques démographiques et économiques à l'œuvre dans la région Ouest Africaine. C'est pourquoi la structure de peuplement du bassin est fortement marquée par l'étalement des môles historiques de peuplement (môle mandé du sud, môle mossi, môle haoussa et le môle yoruba-ibo) et de la diaspora peulh qui participent principalement à la redistribution des populations en faveur des zones à fort potentiel de développement.

Cette dynamique de peuplement analysée sur la période 1960-2000, fait observer à travers le **Erreur! Source du renvoi introuvable.** que la population des pays participant à l'ABN a plus que triplé en en moins d'un demi-siècle, Cette évolution rapide de la population ouest africaine n'est pas prête de s'estomper avant une génération. En effet les prospectives situent la population des neuf pays à 345 millions d'habitants environ en 2020, soit un accroissement de 67% en 20 ans.

A cet horizon, la population du bassin se situerait à près 202 millions habitants, soit l'équivalent de la population actuelle des neuf pays de l'ABN.

En 2020, il est possible d'assister à un repli des populations ouest africaines vers les pays participants de l'ABN. En effet selon les évaluations à long terme, le poids démographique des pays membres de l'ABN sera plus important en Afrique de l'Ouest, il pourrait passer de 80% à plus de 90% en 2020, ce qui traduit par conséquent un possible tassement des populations de la sous région autour du rayonnement économique du bassin, ce qui prouve que le bassin du Niger continuera de constituer un des pôles d'attraction de larges couches de populations humaines et animales, toujours plus démunies.

Cette forte évolution de la population est à inscrire dans la durée et elle apparaît comme une donnée incontournable dans la définition des stratégies de développement du bassin. Cette dynamique en cours dans le bassin est à l'origine de la restructuration du peuplement en cours et des changements dans l'occupation de l'espace (migrations et urbanisation) et des modifications dans la géographie des activités.

La population du bassin sera marquée à long terme par une forte urbanisation se situant à plus de 50%, avec tout de même une tendance lourde vers la prédominance des centres semi-urbains (pop > 5000 habitants) néanmoins la composante rurale de la population perdurerait comme une constante des établissements humains dans le bassin suivant un profil de distribution inégalement réparti selon les parties du bassin. La partie inférieure du bassin sera fortement urbanisée (51% au Nigeria, 56% au Cameroun, 76% au Bénin et 56% au Tchad) tandis que dans la partie sahélienne et supérieure du bassin, la part de la population vivant en milieu rural restera élevée (72% au Burkina et en Guinée et 64% au Mali).

L'urbanisation implique un ensemble d'investissements publics et privés nécessaires à l'accueil des populations et des activités productrices de biens et de services de proximité: drainage, voirie, marché, école, dispensaire, hôtel de ville, distribution d'eau et d'énergie, communications... Les villes seront donc confrontées à une demande d'investissement et de financement de plus en plus croissante qui tient à l'évolution accélérée des établissements humains.

De même la forte concentration des populations et le développement de l'économie urbaine, va renforcer la demande en produits alimentaires (Céréales, légumes, viandes, poissons,...) et en énergie (électricité, bois de chauffe,...).

Pour répondre à ces enjeux, les politiques de développement du bassin seront prioritairement orientées vers un aménagement conséquent du territoire et vers une production suffisante de biens et services pour satisfaire les besoins des populations urbaines et rurales en forte croissance..

TABLEAU 2: DONNEES DEMOGRAPHIQUES DU BASSIN

PAYS	BEN	CAM	CI	GUI	NGA	BKF	MLI	NGR	TCD	ABN
Population totale										
ANNEE 1960	2 030	4 479	3 183	3 194	39 843	3 841	3 513	2 738	3 039	65 860
ANNEE 1970	2 652	6 293	5 276	3 774	52 948	4 925	5 016	3 869	3 693	88 446
ANNEE 1980	3 451	8 639	8 069	4 460	70 370	6 599	6 758	5 469	4 488	118 303
ANNEE 1990	4 491	11 484	11 443	5 270	93 517	9 316	8 185	7 736	5 454	156 896
ANNEE 2000	6 397	15 486	16 934	8 086	118 309	11 792	10 918	10 734	8 425	207 080
ANNEE 2020	9 943	31 605	30 835	12 605	205 712	16 717	15 795	13 242	9 211	345 665
Flux migratoires nets calculés par référence à la population théorique										
1960-1990	- 278	1 000	3 992	- 2 207	251	324	- 38	1 328	- 1 660	2 712
1990-2020	- 13	6 149	5 470	922	- 1 584	- 3 933	- 2 348	- 3 907	- 2 878	- 2 122
1960-2020	- 629	8 366	14 312	- 3 969	- 1 029	- 3 215	- 2 433	- 963	- 6 558	3 882
Population urbaine										
ANNEE 1960	212	779	533	457	6 408	515	264	133	171	9 472
ANNEE 1970	446	1 363	1 485	666	14 284	822	527	285	404	20 282
ANNEE 1980	944	2 538	3 305	1 093	33 342	1 334	1 284	707	851	45 398
ANNEE 1990	1 690	4 751	5 577	1 496	52 539	2 064	1 858	1 224	1 393	72 592
ANNEE 2000	3 026	8 894	9 411	2 048	82 789	3 193	2 689	2 119	2 280	116 448
ANNEE 2020	6 591	22 117	23 294	7 053	164 107	7 219	7 808	5 620	4 816	248 625
Taux d'urbanisation										
ANNEE 1960	10%	17%	17%	14%	16%	13%	8%	5%	6%	14%
ANNEE 1970	17%	22%	28%	18%	27%	17%	11%	7%	11%	23%
ANNEE 1980	27%	29%	41%	25%	47%	20%	19%	13%	19%	38%
ANNEE 1990	38%	41%	49%	28%	56%	22%	23%	16%	26%	46%
ANNEE 2000	47%	57%	56%	25%	70%	27%	25%	20%	27%	56%
ANNEE 2020	66%	70%	76%	56%	80%	43%	49%	42%	52%	72%
Données démographiques du bassin										
ANNEE 2000										
POP. TOTALE	2 600	2 900	231	1 591	88 732	2 160	5 500	2 088	730	106 531
POP. URBAINE	1 820	1 218	99	247	31 943	138	1 100	1 524	306	38 396
POP. RURALE	780	1 682	132	1 344	56 788	2 017	4 400	564	423	68 129
TX D'URB	70%	42%	43%	16%	36%	6%	20%	73%	42%	36%
ANNEE 2020										
POP. TOTALE	4 882	5 551	469	2 929	169 857	3 681	9 934	3 845	1 399	202 547
POP. URBAINE	3 750	3 111	278	979	87 461	1 029	3 549	3 027	785	103 969
POP. RURALE	1 132	2 440	191	1 950	82 397	2 652	6 384	818	614	98 578
TX D'URB	77%	56%	59%	33%	51%	28%	36%	79%	56%	51%
Données de population de quelques espaces sous régionaux										
ANNEE 2000										
CILSS						11 792	10 918	10 734	8 425	54 409
UEMOA	6 397		16 934			11 792	10 918	10 734		72 314
CEDEAO	6 397		16 934	8 086	118 309	11 792	10 918	10 734		227 184
AFR. OUEST										254 318
ANNEE 2020										
AFR. OUEST										432 360

Source : Tableau élaboré à partir des données WALTPS et de sources diverses.

24 CONTEXTE ÉCONOMIQUE DES PAYS DE L'ABN

241 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE GLOBALE DES PAYS PARTICIPANT À L'ABN

Le contexte économique des Etats membres de l'ABN est marqué depuis plusieurs années par la mise en œuvre de vastes programmes d'ajustement structurels réalisés sous l'assistance des institutions de Bretton Woods. Ces ajustements se sont traduits pour la plupart par la libéralisation des économies et des réformes en profondeur de l'Etat. Ces réformes, conjuguées à la dévaluation du franc cfa (pour les pays de la zone franc) a amélioré sensiblement les performances économiques des pays les dix dernières années, mais la croissance économique enregistrée par les pays n'a pas véritablement amélioré la situation des populations.

En effet le PIB global des neuf pays a atteint 202 milliards en 2000 selon les estimations contenues dans le **Erreur! Source du renvoi introuvable.**, calculé en parité de pouvoir d'achat. L'évolution du PIB depuis 1960 s'est effectué à un taux moyen de 3,1%, entre 1980 et 1990 cette croissance s'est beaucoup ralentie suite aux contre performances économiques enregistrées surtout par les économies nigériane et ivoirienne, le PIB par habitant y a fortement chuté.

Bien que la croissance économique de l'ensemble des pays se soit accrue durant la dernière décennie, la récession de l'économie nigériane pénalise l'économie de la région. Sur cette période le PIB par habitant du Nigéria a connu une forte baisse de -5% l'an avec un effet induit sur l'économie globale des pays qui a accusé en moyenne une baisse de -2% sur la même période.

La formation des revenus des pays provient essentiellement, soit d'une économie de rente (pétrole, cacao, café, coton,...) donc sujette aux fluctuations du marché international, soit d'une économie primaire basée sur une agriculture céréalière et des activités traditionnelles à faible valeur ajoutée. Dans les pays concernés le niveau de revenu est inégalement réparti, les niveaux de revenus les plus élevés sont enregistrés par la Guinée, le Cameroun et la Côte d'Ivoire, les autres pays ont sensiblement le même niveau de revenu qui reste relativement bas.

Les pays sont fortement endettés (54,4% du PNB au Burkina, 120,4% du PNB au Mali, 82,1% du PNB...), le poids de la dette pénalise fortement l'équilibre budgétaire des Etats et renforce de manière structurelle le déficit de la balance des opérations courantes des Etats que les transferts de capitaux et l'aide publique au développement ne suffisent plus à compenser. Pour certains pays de l'ABN, l'APD qui représente environ 60 dollars par habitant a régressé de 20% en valeur absolue en 6 ans.

Enfin, il faut noter dans le contexte économique des Etats, l'existence de plusieurs organisations inter-gouvernementales (UEMOA, CEDEAO, CEMAC, ...) et l'initiative sur le NEPAD qui traduit la volonté des Etats d'aboutir à une intégration des politiques de développement, ces zones de coopération sous régionales et africaines sont toutes caractérisées par des critères de convergences économiques et de critère de libre échange entre les pays membres.

242 LE PHÉNOMÈNE DE LA PAUVRETÉ PERDURE DANS LES PAYS

Selon le rapport du PNUD sur le développement humain, l'Afrique subsaharienne est la région la plus touchée par le phénomène de pauvreté, avec un PIB par habitant de 1 690 dollars en PPA, cette partie de l'Afrique possède un IDH de 0,471 contre un PIB par habitant de 7 446 dollars et un IDH de 0,772 pour l'ensemble des pays de la planète.

L'indicateur de la pauvreté (IDH) calculé pour les pays de l'ABN (tableau 3) traduit l'ampleur du phénomène dans ces pays. En dehors du Cameroun qui a un IDH de 0,512 aucun pays de l'ABN ne présente un IDH supérieur à la moyenne enregistrée en Afrique subsaharienne, pire encore au moins 6 pays de l'ABN composent le bas du tableau par rapport au classement

effectué dans le rapport du PNUD. Sur 174 pays, le Niger est classé 172^e, le Burkina faso 169^e, Le Tchad 166^e, le Mali 164^e, la Guinée 159^e et le Bénin 198^e.

L'ampleur de la pauvreté dans les pays de l'ABN est profondément inquiétante, plus de 46% de la population vivent en deçà du seuil de pauvreté, sur la période 1983-2000 les évaluations du tableau indiquent qu'environ 52% et 78% de la population de ces pays ont vécu respectivement avec environ de 1 dollar et 2 dollars par jour.

Cette situation explique la priorité accordée par les Etats à la lutte contre la pauvreté, appuyés par les partenaires au développement dans le cadre de PPTE, en effet les pays sont engagés, chacun en ce qui le concerne, dans l'élaboration d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui cible un ensemble de projets ayant un impact direct sur la pauvreté. Pour la plupart des Etats, le secteur de l'eau en particulier et celui de l'environnement en général sont retenus comme des secteurs stratégiques.

La situation des Etats montre que le fléau de la pauvreté touche largement le bassin du Niger et par conséquent toutes les stratégies de développement du bassin doivent prendre en compte les facteurs d'accroissement de revenus et les programmes d'investissement susceptibles d'impulser le progrès du développement humain de manière durable.

25 L'ÉCONOMIE DU BASSIN

251 LES USAGES ÉCONOMIQUES DE L'EAU

2511 Les grands ouvrages de mobilisation de la ressource en eau

Les ouvrages de mobilisation de la ressource concernent principalement les grands barrages construits sur le fleuve, les autres ouvrages hydrauliques réalisés dans le bassin n'ont pu être recensés de manière exhaustive auprès des Etats.

Deux sous bassins sont essentiellement concernés par les aménagements et ouvrages hydrauliques. Il s'agit du Haut Niger et du Niger inférieur. Plusieurs autres ouvrages sont envisagés, dont l'étude de faisabilité a été pour certains réalisés, comme les barrages de Kogbédougou (Guinée sur le Milo), de Taoussa et le seuil de Talo au Mali, le barrage de Kandadji (Niger).

Bassin du Haut Niger : le Haut Niger compte dans sa partie guinéenne un barrage hydroélectrique à Dabola sur le Tinkisso (1974) et dans sa partie malienne, trois ouvrages hydrauliques d'envergure, le barrage de Sotuba/Bamako sur le Niger (1929, adapté pour l'hydroélectricité en 1960) le barrage de dérivation de Markala sur le Niger (1947) et le barrage de Sélingué sur le Sankarani (1982). Dans la partie Guinéenne, il faut mentionner le barrage de FOMI dont les études de réactualisation du dossier de faisabilité sont achevées.

Bassin du Moyen Niger : aucun ouvrage majeur n'a été construit sur ce bassin, mais il faut mentionner les deux barrages en projet Taoussa au Mali (avec 50% de financement acquis) et de Kandadji au Niger ainsi que le projet pour l'aménagement hydroélectrique de la Mékrou envisagé conjointement entre le Niger et le Bénin.

Bassin du Niger Inférieur : quatre ouvrages majeurs ont été construits sur le Niger Inférieur, dont trois au Nigeria (sites de Kainji et Jebba sur le Niger et de Shiroro sur le Kaduna) et un au Cameroun (site de Lagdo sur la Bénoué). De nombreuses autres retenues de moindre envergure ont été construites sur les affluents du Niger au Nigeria parmi lesquels sur le Sokoto, sites de Gongola, site de Dadin Kowa.

Une évaluation de la capacité des ouvrages existants situe le volume global à 35 millions de m³, ce qui représente 32% des apports du fleuve à Onitsha, au cours de l'année très sèche 1984/85. Par ailleurs cette capacité représente seulement 18,5% des apports à Onitsha en année de pluviosité.

Tout cela reflète assez bien la très faible maîtrise des ressources en eau du fleuve Niger et de ses affluents.

2512 *Les activités économiques*

De très nombreuses activités économiques développées dans le bassin dépendent directement de l'exploitation des ressources naturelles (eau, sol, couvert végétal, faune, ressources minières), bien qu'on n'ait pas une évaluation exacte de leur rôle et importance sur les revenus des populations riveraines et sur les économies des pays. En dehors des aménagements et ouvrages hydrauliques, ces activités sont pour la plupart pratiquées de manière extensive (agriculture, élevage, pêche) et :ou artisanale.

Les principales activités sont décrites succinctement et concernent les domaines suivants : électricité, agriculture élevage pêche, navigation, tourisme mines, industries, etc

21251 *L'Hydroélectricité*

Le potentiel hydroélectrique du bassin du Niger est estimé à 30 000 Gwh/an. Toutefois, ce potentiel est inégalement réparti le long du fleuve : dans la portion du cours supérieur et moyen, ce potentiel est évalué à 4 000 Gwh/an contre un potentiel de 26 000 Gwh/an dans le cour inférieur du bassin.

Les sites hydro-électriques actuellement équipés ont une capacité de production qui représente 20,6% du potentiel, le Nigéria a lui seul fournit 91% de cette production, mais d'autres pays comme le Mali et la guinée sont ne situation de pouvoir améliorer leur production électrique..

En revanche, les autres pays participants à l'ABN, comme le Burkina, le Niger, le Bénin, déjà importateurs d'électricité verraient leur situation s'aggraver si le potentiel hydroélectrique du bassin étaient exploité dans le strict cadre des schémas nationaux. De manière générale, la portion du Niger Moyen Taoussa à Gaya) paraît particulièrement démunie alors que pour sa survie économique et sociale, l'intensification de l'agriculture irriguée est capitale et que cette irrigation nécessite une énergie à un coût raisonnable.

Le secteur hydro-électrique étant un secteur intégrateur par excellence, son développement dans le bassin doit tenir compte des besoins de l'ensemble des Etats de l'ABN et de ce fait elle doit être également complémentaire à la nouvelle politique d'interconnexion électrique engagée par les pays dans le cadre de la CEDEAO.

21252 *L'hydraulique agricole*

Le potentiel hydro-agricole est le plus souvent lié aux aménagements hydro électriques, il est actuellement estimé à près de 700 000 ha, mais serait d'au moins 2,5 millions d'ha.

Ce potentiel de terres irrigables est concentré dans la partie inférieure du bassin qui appartient à la zone soudano-guinéenne où les conditions du milieu sont très favorables à l'activité agricole. Les superficies actuellement aménagées sur ce tronçon du fleuve sont d'au moins 250-300 000 ha avec des systèmes de cultures différents selon qu'on situe au Nord (systèmes extensifs basés sur les cultures pluviales) et au Sud (systèmes extensifs associant cultures de rentes et cultures vivrières). Le potentiel en ressources naturelles de cette partie du bassin se dégrade progressivement avec les défrichements anarchiques et la forte pression démographique qui s'intensifient.

Dans ce secteur d'activité, il faut noter la présence du Mali, qui possède un avantage comparatif réel au regard de son potentiel aménageable, le chiffre de 2 millions d'ha est avancé, mais la superficie objectivement réalisable est de l'ordre de 900 000 ha pour 270 000 ha aménagés pour la culture de riz. Les périmètres aménagés en maîtrise totale à l'office du Niger totalisent environ 70 000 ha pour le riz et 5 000 ha pour la canne à sucre. En plus de ces grands aménagements le Mali compte des petits périmètres irrigués villageois qui

s'étendent sur une superficie de 20 à 30 000 ha entre Mopti, Tombouctou, Gao et Asnsongo. Enfin le Mali pratique le système de submersion contrôlé sur 30 000 ha environ dans le cadre de l'Opération Riz Mopti/ORM et dans la partie du Haut Niger, le Mali compte environ 45 000 ha de terres aménagées.

En dehors de la Haute guinée qui recèle d'un bon potentiel d'irrigation en maîtrise totale (70 000 ha au niveau du barrage de FOMI, la partie sahélienne du bassin est relativement moins dotée en ressources naturelles, les systèmes de cultures sont essentiellement basés sur les cultures de décrue sans systèmes de retenue d'eau aux rendements aléatoires et dépendant de la hauteur et de la durée des crues.

2513 Elevage

Les données concernant l'élevage dans le bassin ne sont pas connues, les statistiques au niveau des Etats sont difficiles à obtenir par bassin versant, le cheptel est évalué souvent pour l'ensemble du pays ou bien les renseignements sont fournis par région administrative. Les données obtenues par la mission ne permettent pas d'actualiser les statistiques qui avaient cours à l'ABN.

Le bassin comptait en 1989 environ 12 millions de bovins (dont 300 000 bovins en Guinée, 2,25 millions au Mali, 850 000 au Niger et 8,6 millions au Nigeria) ; et de 43 millions ovins/caprins dont 37 millions au Nigeria soit un total de 16,25 millions d'UBT. Même si les chiffres sont beaucoup plus importants au Nigeria, il faut insister sur l'importance de la charge de bétail dans les pays sahéliens où la productivité des fourrages est proportionnellement plus faible et où le processus de désertification et la forte pression foncière contribuent à fragiliser les écosystèmes naturels. La seule région du delta central accueillait en saison sèche 1 million de bovins et 2 millions d'ovins/caprins, qui sont en provenance du Mali, mais également des pays voisins, dont le Burkina faso et la Mauritanie.

Le fleuve est en toute saison une zone refuge pour les troupeaux et plus particulièrement pour le cheptel sahélien. Avec la diminution des pâturages et des points d'eau suite aux sécheresses successives, cette tendance s'est accentuée et est à l'origine de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Par ailleurs, la concentration des troupeaux a entraîné en de nombreux endroits une très forte dégradation des pâturages naturels (couverture herbacée, bourgoutières) et des ressources sylvo-pastorales (émondage successif). La superficie des bourgoutières est en nette régression ces dernières années en raison de la diminution des crues et des surpâturages et parce qu'elles entrent de plus en plus dans en concurrence avec les cultures agricoles.

2514 Pêche

Le bassin recèle un important potentiel de pêche, qui est une activité traditionnelle et généralement pratiquée par des professionnels (ethnies de pêcheurs) ; cependant avec la sécheresse et la diminution des débits, cette activité a tendance à devenir une activité secondaire à côté de l'agriculture et de l'artisanat. Le poisson est vendu le plus souvent fumé, le fumage traditionnel est réalisé par les femmes et constitue une source de revenu non négligeable.

En haute guinée, on estime le tonnage pêché à 12 000T/an. Les techniques de pêche couramment utilisées et bien qu'interdites sont particulièrement dommageables pour l'environnement et constitue un risque pour la santé humaine : pêche aux plantes toxiques, aux explosifs et aux produits chimiques. La pêche locale est concurrencée par le poisson fumé tiré du Mali.

Au Mali, le poisson pêché provient traditionnellement du Delta intérieur. Avant 1970, on estimait les tonnages à plus de 100 000 T/an. Celui ci est tombé à 64 000 T/an en 1984-85 (année de sécheresse et de crue minimum). La moyenne annuelle varie de entre 70 et 90000 T/an. Les techniques de pêche ne sont pas polluantes, mais la diminution de la taille de

poissons a entraîné l'utilisation de filets à mailles trop serrés, qui à leur tour diminuent le potentiel et la biodiversité.

Le développement de la pêche est par ailleurs entravé par des agglomérations par la prolifération de la jacinthe d'eau et par les pollutions industrielles ou agricoles (métaux lourds et pesticides). La retenue du barrage de sélingué qui a été empoissonné permet quant à elle une production annuelle de 5 à 10 000 T/an.

Au Niger, la production dont le potentiel était de 20 000T/an en 1969, est estimée annuellement à moins de 4000T/an. Cette chute est imputée à la baisse des débits en amont.

Au Nigeria, la production nationale (maritime et d'eau douce estimée en 1992) était de 300 000 tonnes. Sur ce total, au moins 30% de la production provenait des plans d'eau situés au niveau des barrages, suite à la politique incitative du gouvernement.

2515 Navigation

La navigation constitue une activité importante dans tout le bassin du Niger tant pour le transport de marchandises que pour le transport des hommes. Toutefois, celle-ci est conditionnée par la topographie et la profondeur (liée aux débits). Pour cette raison, elle n'est possible tout le long du fleuve, n'est pas navigable tout le long de l'année dans tous les tronçons. Ceux-ci sont matérialisés sur la carte N°3.

La navigation est en principe aussi soutenue par les grands barrages (dont sélingué, Kainji) qui ont pour rôle de réguler les débits en période d'étiage en vue de maintenir une cote minimum ; Outre une insuffisance de prise en compte de ces normes dans la gestion des lâchers d'eau, l'ensablement de nombreux tronçons a contribué à perturber de manière importante cette activité dans tous les sous bassins.

Haut Niger/Delta intérieur : En Guinée, la navigation est possible en hautes eaux sur le Niger en aval de Kouroussa et sur le Milo en aval de Kankan. La compagnie malienne de navigation (COMANAV) assure les liaisons Kouroussa-Bamako (soit 370 km entre PK 3313 et PK 3446) et Bamako-Kankan. L'essentiel des transports se fait par bateaux, pinasses ou pirogues motorisés.

La COMANAV assure par bateau la liaison Koulikoro-Gao/Ansongo (1280 km entre PK 3376 et PK 2000), à raison de 3 bateaux, 3 fois par mois. La capacité de transport de la COMANAV est de 9000 T au total. Cette liaison n'est possible que 5 à 6 mois/an et dépend de la hauteur des crues et des débits d'étiage.

Koulikoro et Bamako sont séparés par les rapides de Sotuba (canal de navigation au barrage) et de Kénié ; entre Koulikoro et Ségou, la navigation est entravée par de nombreux bancs de sable. Au-delà d'Ansongo, une série de rapides infranchissables empêchent la liaison avec Niamey.

Moyen Niger/Niger inférieur : En principe depuis la construction du barrage de Kainji en 1968 (avec canaux de navigation et écluses et amélioration des chenaux), le fleuve est navigable entre Niamey et le Golfe (1 140 km). Auparavant, la liaison s'effectuait entre Niamey et Yelwa (PK 1646 à PK 1140) par des pirogues nigériennes, dont la capacité ne dépassait pas 40T/an et entre Jebba et le Golfe (PK 928 à 0). Par ailleurs, l'affluent Benoué est navigable jusqu'à Garoua en raison de 3 mois/an.

La capacité de transport Niger-Bénié/Nigeria était estimée à 270 000 T/an début des années 1990 (PNUD 1995). Toutefois l'irrégularité des lâchers du barrage de Kainji, l'apparition de nombreux bancs de sable dans le delta maritime et la détérioration des installations portuaires ne permettent plus d'assurer toute l'année et partout une profondeur minimum et entravent fortement le trafic marchand.

2516 Tourisme

En dépit des potentialités du bassin, le tourisme dans le bassin est généralement peu développé en dehors de zones touristiques comme le pays Dogon au Mali. Le développement du tourisme souffre de l'insuffisance générale d'infrastructure d'accueil, de communication et de transport et de l'absence de politiques de tourisme incitatives.

Le bassin compte une faune et une flore très diversifiée et plusieurs réserves et parcs importants au niveau des quels l'éco-tourisme pourrait se développer. Parmi les sites importants, on peut citer le Delta intérieur et les parcs et réserves, dont le parc national du haut Niger (Guinée/mali), parc du W (Niger, Burkina, Bénin), Kainji national park (Nigeria), parc du Waza (Cameroun), etc. cependant, outre les effets de la sécheresse, la dégradation généralisée a décimé de nombreux habitats naturels et espèces végétales et animales.

2517 *Ressources minières*

Les cours supérieurs et moyen du fleuve Niger ont un bon potentiel en ressources minières (or, diamant). Leur exploitation est le plus souvent artisanale mais provoque des dégâts très importants à l'environnement (trous, destruction du couvert végétal, dérivation des cours d'eau, ...). Par ailleurs, l'extraction de sable à l'aide de camions, à proximité des centres urbains contribue à éroder les rives et les berges.

2518 *Industries*

Dans les cours supérieurs et moyens, les activités industrielles sont à l'échelle encore relativement réduite, mais dans de nombreux cas, elles sont source de pollution par manque d'installation d'épuration et de contrôle de rejets des effluents dans le fleuve. Celles-ci sont généralement concentrées près des grands centres urbains et agglomérations ; Les principales industries recensées sont des briqueteries, des industries agro-alimentaires (laiterie, abattoirs, huileries, savonneries,...), des industries textiles, tanneries, teintureries.

Au Nigeria plusieurs industries de plus grande envergure sont installées en bordure du fleuve et rejettent sans véritable contrôle ou traitement les effluents industriels directement dans le fleuve. Parmi celle-ci, on peut citer ; Nigérian Sugar Company (Bacita) Premier Brewerier, PLC (Onitsha), Industries pétrochimiques, etc.

252 LA VALEUR AJOUTÉE DES USAGES SUR L'ÉCONOMIE DES PAYS

Le secteur de l'eau est caractérisé par l'existence d'une gamme d'activités qui génèrent une valeur ajoutée directe à l'économie des pays en l'occurrence l'agriculture, l'énergie, l'élevage, la pêche,...et de toute une série d'autres activités qui ont un effet indirect sur l'économie à savoir la navigation, l'approvisionnement en eau des populations,. Nous apprécions ici grossièrement la valeur ajoutée de certains usages pour rendre compte de l'importance économique du fleuve pour l'économie des pays membres de l'ABN.

L'eau a une importance capitale dans l'économie des pays, mais son potentiel est faiblement exploité, pour les secteurs retenus dans l'exemple, on voit globalement que l'activité du bassin contribue faiblement à la formation du PIB. Quel que soit le secteur on remarque que le potentiel n'est pas mis en valeur à son optimum.

La mise en valeur du bassin n'est pas réalisée à l'optimum, les aménagements sont inégalement répartis dans le bassin et les investissements réalisés sont peu performants et contribuent parfois à aggraver les inégalités entre les Etats. La perspective pour l'ABN de soutenir les projets intégrateurs devra assurer une redistribution plus large des avantages potentiels du bassin qui sont immenses.

Un secteur d'activité très capitalistique: les secteurs de l'hydroélectricité et des aménagements sont des secteurs très capitalistiques dont les financements ont été le plus souvent assurés par des ressources extérieures acquises par les Etats. Le coût des aménagements hydroagricoles se situe autour de 10 millions de FCFA à l'hectare et le coût de production d'un kwh est sensiblement inférieur à 10 FCFA

Un potentiel important mais peu valorisé et mal connu : Le potentiel recensé de ces aménagements est évalué à environ 400 000 ha, mais une étude du PNUD (1995) a estimé le potentiel actuel des ouvrages existants (ou envisagés) à 654 000 ha, dont environ 250 000 ha au Nigeria et 170 000 ha au Mali.

Selon les données obtenues à l'ABN, à peine 20 % du potentiel aménageable du bassin est actuellement exploité, ce taux est même surévalué si on tient compte des chiffres avancés par les Etats. Au Mali par exemple, le potentiel est évalué à plus de 2 millions d'hectares pour 270 000 hectares exploités actuellement. Au niveau des bas fonds la même source indique que le potentiel en bas fond est de 300 000 ha avec une exploitation évaluée à 10%.

Au niveau de l'hydroélectricité, le potentiel productible est évalué à 26 000 GWH, contre environ 7000 GWH en exploitation soit moins de 30% du potentiel productible.

La mission observe que ces données sur le potentiel (hydroélectrique et agricole) ne sont pas concordantes selon les sources d'information, il y a lieu pour l'ABN de bien maîtriser ce potentiel, car ces deux secteurs d'activité constituent les sources principales de croissance économique dans le bassin.

Un impact incertain sur le développement : malgré l'importance des investissements liés à ces deux secteurs d'activités, une évaluation sommaire de la valeur ajoutée générée attribue respectivement 300 milliards de FCFA à l'agriculture irriguée et 240 milliards à l'hydroélectricité or le potentiel économique attendu de ces secteurs pourrait dépasser 3 000 milliards de FCFA Ces deux secteurs renferment un potentiel de croissance économique énorme qui peut être évalué à plus de 5% du PIB global des pays contre une performance actuelle qui se situe à moins de 1%.

Des problématiques réelles liées au financement : la valorisation de ce potentiel pose d'énormes problèmes de financement aux Etats. Au Mali par exemple la quasi-totalité des projets hydroélectriques est en souffrance de financement notamment les projets de réalisation de nouvelles centrales Markala, Kénié et Sotuba II sur le fleuve Niger. En Guinée le projet du barrage FOMI n'a pas obtenu la totalité de son financement relative à l'étude du volet environnement. De même, il faut souligner que le financement des deux barrages de Tossaye et de Kaindadjji ne sont pas complètement bouclés.

En dépit de son patrimoine naturel, les populations du bassin sont confrontées à des défis considérables, la situation actuelle du bassin est caractérisée par l'explosion démographique, la pauvreté et une dégradation de l'environnement. La majorité des pays de l'ABN figurent parmi les plus pauvres du monde. Le bassin devrait voir sa population doubler d'ici 20 ans, ce qui mettra encore à contribution les ressources en eau et autres ressources naturelles. Pourtant le bassin le bassin du Niger possède des atouts pour la mise en œuvre d'activités de développement permettant de gagner sur tous les tableaux et de renforcer l'offre d'énergie, la production agricole, les transports, la protection de l'environnement et bien d'autres aspects relatifs au développement de la région. Une gestion conjointe des ressources en eau pourrait également jouer un rôle catalyseur pour une plus grande intégration régionale sur le plan économique.

TABEAU 3: ECONOMIE DES PAYS DE L'ABN

ECONOMIE DES PAYS MEMBRES DE L'ABN										
PAYS	BEN	CAM	CI	GUI	NGA	BKF	MLI	NGR	TCD	ABN
Produit Intérieur Brut (PIB)										
ANNEE 1960	2 273	3 994	3 821	1 740	45 975	1 684	2 179	1 911	2 277	65 854
ANNEE 1970	2 886	6 883	7 868	1 913	76 109	2 270	2 209	3 503	2 651	106 292
ANNEE 1980	3 755	13 582	14 822	2 854	127 013	3 196	3 111	5 046	2 194	175 573
ANNEE 1990	4 430	17 276	8 673	4 012	149 567	4 816	4 672	5 159	2 949	201 554
ANNEE 2000	6 200	25 300	26 100	14 700	113 700	11 000	8 600	8 100	6 700	220 400
52%										
PIB par habitant (en PPA)										
ANNEE 1960	1 120	892	1 200	545	1 154	438	620	698	749	1 000
ANNEE 1970	1 088	1 094	1 491	507	1 437	461	440	905	718	1 202
ANNEE 1980	1 088	1 572	1 837	640	1 805	484	460	923	489	1 484
ANNEE 1990	986	1 504	758	761	1 599	517	571	667	541	1 285
ANNEE 2000	984	1 634	1 541	1 818	961	933	788	755	795	1 064
Croissance annuelle du PIB par habitant (en %)										
1975-2000	0,5 -	0,6 -	0,2	1,4 -	0,7	1,4 -	0,5 -	2,1	-	- 0,01
1990-2000	1,8 -	0,8	0,4	1,7 -	0,4	2,4	1,3	1,0 -	0,5	- 0,02
Indice de Développement Humain (IDH)										
ANNEE 1975	0,288	0,410	0,369	-	0,328	0,232	0,252	0,234	0,256	0,296
ANNEE 1980	0,325	0,455	0,403	-	0,388	0,259	0,279	0,254	0,257	0,328
ANNEE 1985	0,350	0,505	0,412	-	0,403	0,282	0,292	0,246	0,298	0,349
ANNEE 1990	0,358	0,573	0,415	-	0,425	0,290	0,312	0,256	0,322	0,369
ANNEE 1995	0,388	0,499	0,416	-	0,448	0,300	0,346	0,262	0,335	0,374
ANNEE 2000	0,420	0,512	0,428	0,414	0,462	0,325	0,386	0,277	0,365	0,399
Indicateurs de la pauvreté										
<i>Population en deça du seuil de pauvreté (%) // à 1 dollar par jour (PPA de 1993)</i>										
1983-2000	-	33,4	12,3	-	70,2	61,2	72,8	61,4	-	51,9
<i>Population en deça du seuil de pauvreté (%) // à 2 dollars par jour (PPA de 1993)</i>										
1983-2000	-	64,4	49,4	-	90,8	85,8	90,6	85,3	-	77,7
<i>Population en deça du seuil de pauvreté (%) // au niveau national</i>										
1987-2000	-	40,0	36,8	40,0	34,1	-	-	63,0	64,0	46,3
<i>Population privée d'accès à un point d'eau aménagé (%)</i>										
2000	-	38,0	23,0	52,0	43,0	-	35,0	41,0	73,0	43,6

TABEAU 4: VALEUR AJOUTÉE DIRECTE DE QUELQUES ACTIVITÉS LIEES A L'EAU

Pays	BEN	BKF	CAM	CI	GUI	MLI	NGA	NGR	TCD	ABN	%PIB	
Hydroagricole												
superficies aménagées(X 000 ha)	-	-	-	-	-	150	250	10	-	-	410	
superficies en projet (X 000 ha)	-	-	-	-	30	220	-	140	-	-	390	
Potentiel aménageable(X 000 ha)	-	-	37	-	-	2 000	250	-	-	-	2 287	
valeur ajoutée du secteur	-	-	-	-	-	113	188	8	-	-	308	0,4%
Valeur ajoutée potentielle	-	-	28	-	23	1 665	188	105	-	-	2 008	3%
Hydroélectricité												
Nombre de sites en activité			1		1	3	11				16	
Puissance installée (MW)					2	54					56	
production moyenne (GWH/an)			320				5 650				5 970	
Nombre de sites en projet						1			1		2	
Potentiel en site hydroélectrique									500		500	
Potentiel de production hydroélectrique									26 000		26 000	
Valeur ajoutée du secteur	-	-	13	-	-	-	226	-	-	-	239	0,3%
Valeur ajoutée potentielle	-	-	-	-	-	-	-	1 040	-	-	1 040	1%
Pêche et pisciculture												
Production en volume(X 000T)	12				4	80			4		100	
Production en projet											-	
Potentiel de production							90	20			110	
Valeur ajoutée du secteur	5	-	-	-	1	32	-	2	-	-	40	
Valeur ajoutée potentielle	-	-	-	-	-	-	36	8	-	-	44	0,1%
PIB des Etats (x 10 ^12)	2	4	11	10	4	3	33	2	2	71	1%	

26 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

261 EVOLUTION DE L'ABN

En résumé nous distinguons dans la vie de l'ABN (ex CFN) quatre périodes essentielles, ce sont :

- De 1964 à 1980 : La Commission du Fleuve Niger(CFN)

La coopération entre les Etats riverains du fleuve Niger a commencé par la signature en octobre 1963 de l'Acte relatif à la navigation et à la coopération économique entre les Etats du bassin du Niger ou Acte de Niamey..

La Commission du Fleuve Niger (CFN) a été créée en 1964 conformément à l'article 5 de l'Acte de Niamey.

L'objectif majeur de la CFN était « d'encourager, de promouvoir et de coordonner les études et les programmes relatifs aux travaux de mise en valeur des ressources du bassin »

Sur le plan de l'organisation, la CFN avait un secrétariat exécutif léger et fonctionnant comme un coordonnateur administratif, dont l'unique cadre supérieur a été, pendant longtemps, le Secrétaire Exécutif lui-même. Du côté des Etats membres, le Ministère de tutelle, dénommé Commissaire de la CFN, était souvent représenté par un Directeur national qui servait de correspondant à la CFN sans apporter un quelconque soutien technique au secrétariat exécutif.

En dépit de la légèreté de sa structure, la CFN a su bénéficier du soutien de la Communauté Internationale et a entrepris des études et mis en œuvre des projets dont certains restent à ce jour le fondement de l'ABN (Centre de Documentation et Projet Hydroniger).

En 1980, avec l'encouragement des donateurs, les Etats membres ont décidé de remplacer la CFN par l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) dont les statuts et les structures permettraient d'accélérer le processus de mise en valeur des ressources du bassin.

- De 1980 à 1985 : Le démarrage de l'ABN

A sa création l'ABN a suscité de l'enthousiasme chez les Responsables politiques nationaux ainsi que chez les cadres du Secrétariat Exécutif. L'ABN a également été accueilli favorablement par la majorité des bailleurs de fonds et des organismes d'assistance technique.

En 1980, l'objectif global de l'ABN était « de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin dans tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture, de la sylviculture, de l'exploitation forestière, des transports et communication, de l'industrie. »

Les grandes ambitions de l'ABN ont obligé les Etats membres à accepter le renforcement du secrétariat exécutif (création de quatre(4) directions technique) ainsi qu'une plus grande implication des services nationaux aux activités de l'ABN.

Désormais le Conseil des Ministres était une rencontre de Ministres et non de leurs représentants. Pour la première fois la réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement a été instituée.

Grâce à ce secrétariat exécutif renforcé et l'appui technique des agences des nation unies , l'ABN a pu initier, en peu de temps, de nombreuses études devant servir de base à l'élaboration d'un plan de développement intégré du bassin du Niger.

Après quatre années d'activité florissante, l'ABN, pour des raisons diverses, dont la mauvaise gestion financière, est entrée dans une situation de crise financière et institutionnelle qui paralysera progressivement ses activités

- De 1986 à 1998 : La décennie de léthargie de l'ABN

Au cours de la 14^{ème} session du Conseil des Ministres (Niamey –mars 1986), l'ordre du jour portait sur deux points essentiels :

- la situation budgétaire catastrophique de l'ABN due au non paiement des contributions par les Etats membres,
- la mise en garde des bailleurs de fonds de l'ABN, conditionnant la poursuite de leur assistance au paiement des contributions par les Etats membres.

Entre la 15^{ème} session du Conseil des Ministre (Njamena, octobre 1987) qui a permis d'adopter une nouvelle structure pour le Secrétariat de l'ABN, et la 16^{ème} session (Bamako-juillet 1994), l'ABN a organisé deux sessions extraordinaires qui n'ont rien changé à la situation de l'Organisation.

Sur le plan de l'organisation, la nouvelle structure adoptée à Njaména différait essentiellement de la précédente par l'allégement du secrétariat exécutif afin de rendre supportable le coût de fonctionnement de l'ABN et par la création de cellules nationales ABN dont le rôle est d'appuyer le secrétariat de l'ABN dans la conduites des activités de planification du développement du Bassin.

Faute de soutien suffisant de la part des Etats membres, la nouvelle structure n'a été effective qu'à partir de 1995 et les moyens (humains, matériels et financiers) nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle structure (secrétariat ABN et cellules nationales) ont fait souvent défaut.

Au cours de cette période, l'ABN devait mener à bonne fin de nombreux projets financés par l'aide extérieure mais sans répondant sur le plan financier et humain, certains de ces projets ont été arrêtés de façon brutale et d'autres se sont achevés sans une suite concrète. Ainsi à l'issue de cette période seuls ont survécus :

- le projet Hydroniger soutenu par l'OMM,
- le Centre de Documentation et
- le Projet de lutte contre la désertification mis en œuvre par la Jaldia (Coopération Japonaise).

Il a fallu attendre la 17^{ème} session du Conseil des Ministre (Abuja- octobre 1998) et la prise de service du neuvième Secrétaire Exécutif pour voir redémarrer les activités de l'ABN.

- A partir de 1998 : La renaissance de l'ABN

La renaissance de l'ABN est venue progressivement avec la 17^{ème} session du Conseil des Ministres. Cette renaissance est due d'abord au paiement des contributions par la majorité des Etats membres voire aux efforts financiers exceptionnels de certains Etats membres. Elle est due également à l'action de sensibilisation du Secrétaire Exécutif auprès des donateurs traditionnels de l'ABN.

La nouvelle structure est devenue effective même si du côté de la Direction de la Planification et de l'Exécution des Projets (DPEP), les moyens humains restent en dessous du minimum requis.

Depuis 1998, les Conseils des Ministres et les Sommets de Chefs d'Etats se tiennent régulièrement et le budget de l'ABN est alimenté par les Etats à un niveau permettant un fonctionnement régulier du secrétariat. La crédibilité retrouvée auprès des bailleurs de fonds a permis de consolider les acquis importants de l'ABN (Hydroniger et Centre de Documentation)

et de lancer de nouveaux projets et programmes dans les domaines prioritaires identifiés depuis toujours par l'ABN. :

Ainsi la formulation en 1999 du Plan Triennal d'Action (2000-2002) , le financement et la mise en exécution d'une large portion de ce plan sont les meilleurs indicateurs de la renaissance et du dynamisme retrouvé de l'ABN.

262 LE RÔLE STATUTAIRE DE L'ABN

De sa création en 1964 à ce jour, l'ABN (ex CFN) a vu son rôle statutaire modifié, de façon notable, à deux reprises :

- A l'origine, du temps de la CFN

A l'origine de l'Organisation, il y'a l'Acte Relatif à la Navigation et à la Coopération Economique entre les Etats du Bassin du Niger ou Acte de Niamey.

En son article 4, l'Acte de Niamey stipule « les Etats riverains s'engagent à établir une étroite coopération en ce qui concerne l'étude et l'exécution de tous les projets susceptibles d'exercer une influence sensible sur certaines caractéristiques du régime du fleuve, de ses affluents et sous-affluents, sur leurs conditions de navigabilité, d'exploitation agricole et industrielle, sur l'état sanitaire des eaux, sur les caractéristiques biologiques de la faune et de la flore ».

La CFN a été créée en 1964, conformément à l'article 5 de l'Acte de Niamey . Selon l'article 3 de l'Accord créant la CFN, la Commission est « chargée d'encourager, de promouvoir et de coordonner les études et les programmes relatifs aux travaux de mise en valeur des ressources du Bassin ».

Parmi les attributions spécifiques de la CFN, nous notons :

- « a) élaborer les règlements communs permettant la pleine application des principes affirmés dans l'Acte de Niamey, et en assurer l'application.....
- b) maintenir la liaison entre les Etats membres en vue de l'utilisation la plus efficace des ressources du Bassin ;
- c) rassembler, examiner et diffuser les données de base intéressant l'ensemble du Bassin....
- d) suivre l'exécution des études et des travaux intéressant le Bassin et en tenir informés les Etats membres au mois une fois l'an,.....
- h) formuler des demandes d'assistance financière et technique sur une base bilatérale, multilatérale ou internationale pour l'exécution d'études et de travaux pour le développement du Bassin,...»

L'inefficacité de la CFN était due, la plupart, du temps à l'inadéquation entre d'une part la multiplicité et la complexité des attributions et d'autre part l'absence quasi totale de moyens humains et matériels au niveau du Secrétariat Exécutif de la CFN comme au niveau des Etats membres.

Grâce à l'assistance extérieure la CFN a bénéficié d'importantes études préparatoires de la planification du développement intégré du bassin du Niger. Parmi ces études nous avons noté particulièrement :

- La mission interdisciplinaire du PNUD/FAO sur le développement intégré du Bassin du Fleuve Niger (1969)
- L'étude sur la navigabilité du fleuve Niger (1970)
- La collecte des informations sur les projets de développements en cours ou envisagés dans le bassin du Niger

En l'absence de toute compétence technique au Secrétariat de la CFN, aucune de ces études n'a été exploitée en vue d'une suite concrète.

En résumé, concernant les activités techniques les réalisations majeures de la CFN sont d'une part la création, avec l'aide de l'UNESCO, du Centre de Documentation et d'autre part la mise en chantier du projet Hydroniger avec l'assistance de l'OMM.

- L'ABN à sa création en 1980

La transformation de la CFN en ABN devait refléter « la ferme volonté des neuf Etats membres de se mobiliser concrètement autour d'objectifs communs de développement afin d'assurer un mieux-être à leurs peuples, dont ils jugent le devenir solidaire »

Ainsi dans la ligne de l'article 4 de l'Acte de Niamey, les Etats membres ont défini les attributions de l'ABN comme suit :

But de l'ABN: « Promouvoir la coopération entre les pays membres et assurer un développement intégré du Bassin dans tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources , notamment dans les domaines de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture, de l'exploitation forestière, des transports et communications, de l'industrie. »

Objectifs spécifiques : Parmi les six objectifs de l'ABN, nous soulignons notamment :

- a) l'harmonisation et la coordination des politiques nationales d'aménagement afin de s'assurer d'un partage équitable des eaux entre les Etats membres ;
- c) l'élaboration et l'exécution d'un plan de développement intégré du Bassin ;
- f) la formulation de plans, la construction, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et de projets réalisés dans le cadre de l'objectif général de développement intégré du Bassin.

Outre ces objectifs, la convention définit de multiples activités de l'ABN dont la recherche de financement pour la mise en œuvre des études et travaux pour le développement du Bassin.

A la place d'une organisation du type « coordonnateur administratif », l'ABN est désormais, selon les textes, une véritable « Agence de bassin » , compétente pour concevoir et mettre en œuvre un plan de développement intégré sur tout le bassin du Niger. Ainsi à la différence du Secrétariat de la CFN qui était squelettique et sans compétence technique, le Secrétariat de l'ABN s'est doté d'un état major fort et compétent sur tous les domaines prioritaires de développement du bassin du Niger.(agriculture, pêche et élevage , ressources en eau et énergie, transport fluvial et communications.)

La première tâche entreprise par l'ABN, dès sa création, a été l'élaboration du Plan Prospectif de Développement du Bassin. Bien que conçu avec une certaine précipitation, le Plan Biennal, mis au point comme la première phase du Plan Prospectif, a connu un certain succès mesurable par le nombre de projets et programmes financés et mis en exécution par l'ABN en sa phase de démarrage, ces projets sont notamment :

- La mise en œuvre de la première phase du projet Hydroniger,
- Le projet « Planification du Développement Intégré du bassin du Niger »(financé par l'USAID)
- L'étude sur les « Aménagement Hydrauliques Inter-Etats des cours moyen et supérieur du fleuve Niger » (financé par le PNUD)
- Le Modèle Mathématique du fleuve Niger.(financé par le FAC)

- L'ABN selon la convention de 1987

La raison principale des modifications des textes de l'ABN, en 1987, vient du souhait des Etats membres d'adapter les textes à la réalité du Bassin et surtout d'adapter la structure de l'ABN aux capacités financières de ces Etats. Ainsi en ce qui concerne le but et les objectifs, ils restent , pour l'essentiel les mêmes qu'en 1980, à savoir :

Le but : « de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin du Niger dans tous les domaines de l'énergie, de

l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture, de la sylviculture et de l'exploitation forestière, des transports et communications, et de l'industrie. »

Les objectifs ont été simplifiés et sont étalés dans le temps au fur et à mesure de l'évolution de la structure (Secrétariat de l'ABN et les cellules nationales ABN).

Ainsi l'Autorité est chargée :

- a) « d'harmoniser et de coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources en eau du bassin du Niger »
- b) « de participer à la planification du développement par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement intégré du Bassin »
- c) « de promouvoir (dans le cadre du plan intégré) et de participer à la conception et à l'exploitation des ouvrages et des projets d'intérêt commun »

Outre ces objectifs de base l'ABN est chargée de réglementer la navigation sur le fleuve et ses affluents (cf Acte de Niamey) et d'autre part de participer à la mobilisation des moyens humains, techniques et financiers pour les études et travaux de développement du bassin du Niger.

La mise en exécution de la convention révisée de 1987, n'a en rien modifier les domaines d'intervention de l'ABN. Les preuves sont :

- o La poursuite, sans discontinuité, des activités du Centre de Documentation et de Hydroniger,
- o L'exécution pendant 15 ans (1985-2000) du projet « Etude pour le développement des techniques de lutte contre la désertification » (JALDA),
- o La mise en œuvre des autres projets du Plan Triennal d'Action (2000-2002).

Ce rappel sur le but et les attributions de l'ABN au cours des quatre décennies passées fait ressortir ce qui suit ;

- a) De l'Acte de Niamey (1963) à la Convention Révisée de 1987, le but de l'ABN(ex CFN) reste le même, à savoir « promouvoir la coopération entre les pays membres en vue d'une mise en valeur des ressources en eau du bassin du Niger »

Les attributions tiennent pour l'essentiel à trois domaines :

- o Grâce à l'échange d'information, harmoniser et coordonner les activités entreprises par les pays membres de façon individuelle ,
 - o Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan (un schéma directeur) de développement intégré du Bassin,
 - o Participer à la mobilisation des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en valeur des ressources du Bassin
- b) L'on peut considérer, à juste titre, que l'essentiel des activités entreprises jusqu'ici par l'ABN, constituent des éléments préparatoires du plan (schéma directeur) de développement intégré du Bassin. Malheureusement, aucune des tentatives engagées n'a abouti en raison des difficultés diverses qui ont perturbé la marche de l'Organisation vers l'élaboration du Plan de Développement Intégré du bassin du Niger.

263 LES ACTIVITÉS EN COURS DE L'ABN

Les seules activités ayant survécues à la décennie de léthargie de l'ABN sont d'une part le Centre de Documentation qui a su maintenir son fonds documentaire et d'autre part le projet Hydroniger (CIP et CNPs) qui, grâce au soutien continu de l'OMM, a poursuivi la collectes des données hydrologiques et leur traitement en dépit de la vétusté des équipements en place.

A la veille de la 17^{ème} Session du Conseil des Ministres(Octobre 1998) qui a marqué la renaissance de l'ABN, le seul point de repère en terme de programme de travail était le Plan

Quinquennal 1987-1992 dont la mise en œuvre avait été à peine effleurée durant toute la décennie écoulée.

C'est dans ce contexte, que la 17^{ème} session du Conseil des Ministres a décidé de marquer la reprise des activités de l'ABN par l'élaboration d'un Plan Triennal d'Action (2000-2002) dont le niveau d'exécution, analysée ci-après, constitue le principal indicateur du nouveau dynamisme de l'Organisation.

- Le Plan Triennal d'Action (2000-2002) et son exécution

Le Plan Triennal a été conçu comme « un tremplin de relance de l'ABN », il devait être modeste en raison des faibles moyens humains et financier du Secrétariat Exécutif.

Le Plan Triennal a pris en compte d'une part les préoccupations exprimées par les pays en raison de la dégradation de l'environnement du Bassin et d'autre part certains objectifs du précédent Plan Quinquennal 1987-1992.

Le Plan Triennal se compose de 16 projets répartis en quatre composantes :

Composante C-1(2 projets) portant sur le « renforcement des outils de coordination, de suivi et de contrôle, à l'échelle régionale, des ressources naturelles » :

- Concernant la modernisation du Centre de Documentation, 3 activités sur 4 ont été réalisées à un taux satisfaisant, et pour ce qui concerne l'appui, en matière de documentation , aux cellules nationales ABN(point focal ABN) , la Direction de la Documentation et de l'Information (D.D.I) a élaboré un projet qui n'a pas encore trouvé le financement. La mission a constaté une carence des cellules nationales (points focaux) en matière de documentation sur le Bassin et son développement et elle recommande une action spécifique pour combler cette lacune.
- Concernant le renforcement d'Hydroniger pour sa phase III, certes des financements venus de divers horizons ont permis d'obtenir une grande partie des équipements prévus. Il y'a lieu de souligner les efforts fournis par certains Etats membres pour moderniser les équipements de leurs stations d'observation hydrométriques du réseau Hydroniger (cas des stations au Cameroun, au Nigeria et dans le cadre du Projet GHENIS entre la Guinée et le Mali)

Cependant il reste à couvrir le complément d'équipement et surtout à mettre en œuvre les activités de prévision de crues qui ont été interrompues des années durant faute de données nouvelles et faute de cadre compétent pour faire fonctionner le modèle SIP..

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Hycos/ AOC des perspectives s'ouvrent pour le rétablissement d'Hydroniger dans toutes ses activités.

Composante C-2 (6 projets) portant sur « des études de base et des actions pilotes en matière d'environnement » :

- 3 projets de cette composante C-2 (lutte contre la jacinthe d'eau, lutte contre l'ensablement et inversion des tendances à la dégradation des sols et des eaux), financés progressivement, sont en cours d'exécution par des organismes des Nations Unies (FAO et DAES). On peut recommander simplement d'accélérer le rythme de mise en œuvre de ces projets afin qu'ils deviennent tous opérationnels au début du Plan Quinquennal d'Action.
- Les 3 autres projets de la composante C-2 (Suite du projet Jaldá, Banque de données socio-économiques et Coordination des activités de navigation) ont connu des débuts très timides qui incitent à revoir la conception de ces projets.
-

Composante C-3 (3 projets) relative « aux initiatives des communautés de base s'inscrivant dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources naturelles du Bassin » :

- Le projet d'hydraulique villageoise a permis d'une part le financement et l'exécution 16 points d'eau et d'autre part l'acquisition par l'ABN d'un équipement complet d'une brigade de forage par battage.
- Les 2 autres projets (cultures maraîchères et pisciculture) n'ont pas évolué à ce jour.

Composante C-4 (5 projets) relative au « renforcement de la structure du Secrétariat Exécutif et des Cellules Nationales de l'ABN ».

Les 5 projets (Équipement, Recrutement, Extension de bâtiment, formation et appui aux cellules nationales), visant le renforcement des structures de l'ABN, ont été mis en œuvre de façon satisfaisante même si le 5^{ème} projet (Appui aux cellules nationales) nécessite un effort supplémentaire.

Globalement le bilan d'exécution du Plan Triennal, à la fin de la 2^{ème} année montre que, mis à part les projets de la composante C-3, financés à 9% seulement, tous les autres projets ont connu un début d'exécution satisfaisant (financement entre 41% et 100%). Ceci laisse présager d'une bonne poursuite des activités du Plan Triennal, même si certains financements ne seront acquis qu'au delà de l'an 2002.

La mise en œuvre du Plan Triennal a connu des contraintes dont nous retiendrons trois essentiellement :

- la lourdeur administrative habituelle qui est illustrée par le retard pris par les projets confiés à la FAO (lutte contre la jacinthe d'eau et formulation du programme de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement),
- le suivi insuffisant des projets en raison du déficit de personnel technique à la DPEP, c'est le cas notamment des projets FEM/ABN et TRIB-NIGER.,
- le moindre intérêt des donateurs pour certains projets du Plan Triennal (cas des projets de la Composante C-3)

- Le projet TRIB-NIGER

Après analyse du document du projet, il y'a lieu de noter que ce projet a été conçu en marge du Plan Triennal, cependant de par les objectifs et résultats attendus, il se rattache aux activités de planification et plus précisément au projet C-2-5 du Plan Triennal. Par ailleurs, dans sa phase I, qui porte sur la collecte de la documentation dans les Etats membres, le projet nous paraît faire double emploi avec le FEM/ABN, au moins dans les 5 pays situés sur l'axe du fleuve Niger,

Le projet prévoit, ultérieurement, d'organiser des consultations entre membres de l'ABN afin d'aboutir à la définition « d'une vision partagée » du développement et en cela, le projet TRI-NIGER rejoint le processus de planification que la Banque Mondiale propose à l'ABN.

Pour les raison évoquée ci-dessus, la mission recommande à l'ABN d'assurer un bon suivi du projet TRIB-NIGER et de chercher , dès à présent, à coordonner ses activités et ses résultats avec ceux des autres projets oeuvrant dans le sens de la planification du développement du Bassin. La mission considère en particulier que les documents collectés dans le cadre du TRIB-NIGER devront, en premier lieu, être versés à la DPEP pour analyse et synthèse avant leur classement par le Centre de Documentation

- La coopération sous- régionale

Dès la 17^{ème} Session du conseil des ministres marquant la reprise des activités, par la résolution n°5, il a été demandé au Secrétaire Exécutif de l'ABN de relancer le dialogue entre l'ABN et les organisations sous-régionales et les partenaires au développement.

Les rapports d'activité du Secrétaire Exécutif (18, 19 et 20^{ème} Session) font état d'un grand nombre de contacts entre l'ABN et les organisations de coopération sou-régionale (rien qu'en l'an 2000 l'on dénombre plus de 20 participations à des rencontres). L'on constate également que, mis à part quelques cas (Comité de coordination constitué avec ACMAD et AGRHYMET,

Consortium de gestion de AOC-HYCOS avec AGRHYMET, Accord de coopération des IGWA, Plate-forme des Institutions Régionales pour l'Environnement et la Météorologie et l'Accord de Partenariat entre l'ABN et les ONG Internationales «environnementalistes » intervenant dans le Bassin du Niger), ces contacts sont restés au niveau formel et sans suite concrète.

Pourtant l'on peut relever de nombreuses institutions avec lesquels l'ABN pourrait engagée une coopération sur des sujets précis susceptibles d'apporter une synergie et d'accélérer la mise en œuvre des activités des parties concernées. Dans ce cadre nous avons noté particulièrement :

- L'ALG pour toutes ses activités et en particulier celles qui touchent à la mise en valeur des ressources en eau du Bassin.
 - La CEDEAO pour ses activités portant sur la GIRE et pour son rôle dans les activités du NEPAD en Afrique de l'Ouest,
 - La CBLT et l'OMVS en raison de la similitude des objectifs et des possibilités d'échanges d'expériences entre les cadres de ces institutions.
 - Le CILSS en raison de ses activités sur les aspects environnementaux et sur la gestion intégrée des ressources naturelles,
- La coopération internationale

En remontant aussi loin qu'à la création de l'ABN en 1980, l'on observera un soutien organisé des organisations internationales en faveur des activités de l'ABN. C'est le Comité Consultatif des Bailleurs, sous l'égide du PNUD, qui a permis le financement de toutes les grandes études et les réalisations de l'ABN des années 80 (Projet USAID, Projet Hydroniger, Modèle Mathématique, Etude des aménagements hydrauliques du haut et du moyen bassin, etc).

Depuis 1998, grâce à une campagne active des Responsables de l'ABN, la crédibilité et la confiance en l'ABN reviennent, les partenaires habituels (FAO, OMM, PNUD, OPEP, USAID) reprennent progressivement, et l'on note également l'arrivée de nouveaux partenaires (FEM, BAD, BADEA, UNICEFF, UN/CCD et Banque Mondiale).

Concernant la coopération entre l'ABN et la Banque Mondiale, nous notons qu'elle se concrétise à la suite d'une requête spéciale du Président de la République du Niger, Président en exercice du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN. Cette coopération nous paraît primordiale pour l'ABN et ses Etats membres car elle porte sur une approche particulière de planification du développement du bassin du Niger, approche qui a fait ses preuves ailleurs en Afrique (Initiative du Bassin du Nil) et qui a les meilleures chances pour aboutir à un véritable Plan de Développement Intégré du Bassin. .

Au moment où s'élabore le Plan Quinquennal d'Action, il est essentiel que l'ABN s'attèle à renforcer et à organiser ses relations de coopération avec les bailleurs de fonds et d'assistance technique en vue de parvenir à plus d'efficacité et de cohérence des aides attendues ; car comme toujours l'aide extérieure aura un rôle crucial dans la mise en œuvre des activités de l'ABN et en particulier dans la réalisation du PQA.

3 PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU BASSIN

A la lumière du contexte décrit ci-dessus, les principales problématiques liées au développement du bassin du Niger se résument comme suit :

Concernant l'environnement physique du Bassin, deux phénomènes sont à noter :

- une sécheresse endémique qui s'étale sur trois décennies et qui se traduit par une diminution des ressources en eau et une fragilisation des écosystèmes aquatiques du Bassin
- une population, en croissance rapide, qui dans sa quête du nécessaire quotidien, agresse plus qu'elle n'exploite les ressources naturelles de base (terres, eaux, faune et flore).

La conjonction de ces phénomènes a accéléré toutes sortes de dégradations dont :

- La réduction du couvert végétal et de la biodiversité
- Le rétrécissement des écosystèmes aquatiques et la diminution de leur productivité
- L'érosion hydriques des terres et l'ensablement des cours d'eau
- Le développement des pollutions de diverses natures et en divers endroits (plantes aquatiques, pollutions chimiques, industrielles et urbaines)

Concernant le développement socio-économique du Bassin, l'on note en particulier que:

L'exploitation du potentiel du bassin n'a pas modifié de manière significative les écarts de développement qui existent entre trois espaces identifiés comme ayant chacun un profil démo-économique relativement homogène. Il s'agit de l'existence :

- d'un pôle de croissance économique localisé dans la partie inférieure du bassin
- d'une réserve de croissance économique localisée dans la partie supérieure du bassin ainsi que dans une portion du delta intérieur
- d'une poche de pauvreté rurale dans la partie du delta intérieur et du moyen Niger

La faible valorisation du potentiel économique du bassin conjuguée à la forte dynamique de peuplement accentue le phénomène de la pauvreté dans la quasi totalité de l'espace du bassin.

Les projets dans le bassin devraient être suffisamment intégrateurs et visés l'espace Ouest africain pour non seulement mettre à profit les avantages comparatifs du bassin, mais pour limiter également le risque lié à la précarité des revenus dans les économies des pays concernés.

Concernant l'organisation en vue du développement du Bassin, il faut dire que :

De la CFN à l'ABN, l'objectif de base reste le même et se résume comme suit : « promouvoir la coopération entre pays membres et parvenir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Plan de Développement Intégré du Bassin (PDIB) »

Le soutien insuffisant des pays membres aux structures successives de l'ABN (Secrétariat Exécutif et cellules nationales) n'ont pas permis d'engager jusqu'ici des actions décisives conduisant à l'élaboration d'un cadre consensuel de planification du développement à long terme du Bassin,

L'ABN, depuis 1998, a pris un nouvel élan qui pourrait l'entraîner vers la réalisation de son objectif majeur. Les Responsables de l'ABN devraient saisir cette opportunité.

4 LE PLAN QUINQUENNAL D' ACTIONS DE L' ABN (2003-2007)

4.1 JUSTIFICATION DU PLAN QUINQUENNAL D' ACTION

Tout d'abord, il y'a lieu de dire que le Plan Quinquennal d'Action (PQA) de l'ABN n'est pas le Plan de Développement Intégré du Bassin (PDIB). Si le PQA peut avoir comme objectif l'élaboration du PDIB, les deux « plans » diffèrent largement par le processus d'élaboration et surtout par les objectifs et le contenu de l'un et de l'autre.

En second lieu, et conformément à l'esprit des termes de référence, le PQA est en fait le « programme » d'activités pour cinq années de l'ABN et à ce titre, on ne peut raisonnablement inclure dans le PQA toutes les activités que l'ABN devrait mener de par ses attributs statutaires.

Cependant, les orientations et les projets et programmes prévus dans le Plan Quinquennal d'Actions de l'ABN sont en rapport avec la nature des enjeux et les défis de développement suivants :

- la dégradation de l'environnement physique du bassin

En effet, l'environnement physique du bassin est marqué par trois décennies de sécheresse et une forte croissance démographique dont les effets se sont conjugués pour :

- Accélérer la dégradation des terres et des eaux (érosion hydrique et ensablement)
 - Multiplier et intensifier les pollutions de toute nature (plantes aquatiques envahissantes, pollutions d'origine industrielle, urbaine et minière..)
 - Fragiliser les écosystèmes aquatiques (Delta Intérieur, zone côtière,...)
- L'état de développement économique dans le bassin du Niger

Les actions de développement mises en œuvre dans le bassin sont jusqu'ici des initiatives prises par les Etats membres de façon individuelle.

La mise en valeur des ressources naturelles du Bassin se caractérise d'une part par une sous exploitation du potentiel existant (potentiel hydroélectrique, potentiel en terres irrigables, navigation fluviale, etc.) et d'autre part par une dégradation accélérée des ressources mises en exploitation (terres de cultures, pêche, pâturages, écosystèmes humides, etc.)

Malgré les efforts d'investissements consentis par les Etats, les défis et les enjeux de développement du bassin demeurent importants (dégradation des ressources naturelles et aggravation de la pauvreté.). Dans la perspective d'une planification du développement du Bassin, l'analyse retient deux axes majeurs dont l'action de l'ABN pourrait être pertinente :

La valorisation d'avantages comparatifs et la gestion des complémentarités entre les pays dans tous les domaines d'activités.

La mise à disposition d'une information adaptée et fiable sur l'état de développement global du bassin et le niveau de contribution des grands aménagements hydrauliques

- Le rôle dévolu à l'ABN et sa capacité

L'ABN (ex CFN) a été créée dès les années 60 pour organiser la coopération les Etats membres en vue de la mise en valeur des ressources du bassin du Niger. L'ABN a toujours eu comme objectif majeur un développement concerté et harmonieux du Bassin tout entier.

Quarante années durant, les Responsables successifs de l'Institution n'ont pas saisi l'opportunité de mettre en place une structure appropriée et de doter cette structure des moyens humains, matériels et financiers suffisants pour mener jusqu'au bout le processus de planification du développement à long terme du Bassin. Présentement, l'on peut penser que l'ABN se trouve en position favorable pour s'engager résolument dans cette tâche de planification du développement du bassin. Après un début encourageant de la mise en œuvre du Plan Triennal, le Plan Quinquennal d'Actions devra catalyser ce nouvel élan.

- Les demandes prioritaires des Etats

Les Etats de l'ABN ont des fortes attentes vis à vis de l'action de l'ABN, les demandes d'appui collectées recourent trois catégories de projets essentiellement :

Les projets et programmes intéressant l'ensemble du bassin et dont la plupart sont déjà pris en compte dans le Plan Triennal. Ces projets et programmes (hydrologie, jacinthe d'eau, érosion et ensablement, etc.) seront poursuivis et renforcés dans le cadre du PQA.

Les projets de développement nationaux et transfrontaliers qui devront être pris en compte lors de l'élaboration du PDIB mais que le PQA ne peut considérer qu'à titre de projet pilote de

démonstration, d'où l'intérêt de bien orienter les projets pilotes du FEM/ABN (lutte contre la désertification, la pollution, l'amélioration des pratiques d'irrigation, la surexploitation de pâturage, l'amélioration de la navigation, etc.) et d'initier quelques projets transfrontaliers.

Les projets nationaux de construction de grandes infrastructures hydrauliques ayant un impact notable sur le régime du fleuve et l'environnement du Bassin (Fomi, Taoussa, Kandadji). Pour ces projets, l'ABN et les pays concernés devraient se concerter pour arrêter la nature de l'appui requis de l'ABN dans le cadre du PQA (études d'impacts, recherche de financement, etc.)

- Le processus de planification fondé sur la « Vision Partagée » et le « Plan d'Action » pour le Bassin.

Le partenariat ABN/Banque Mondiale est une décision des Hautes Autorités de ces deux Institutions. Il est essentiel pour l'ABN d'œuvrer à la réussite de ce partenariat. Le PQA est non seulement l'occasion de démarrer le processus de planification proposé par la Banque, mais en plus, il paraît nécessaire de rechercher, au cours du PQA, une cohérence et une synergie entre les autres actions inscrites au PQA et le processus de planification ci-dessus.

- La dynamique de la GIRE aux plans national, sous régional et international

Comme la plupart des organismes de bassin de l'Afrique de l'Ouest, l'ABN a pris part à la Conférence de Ouagadougou, de mars 1998, portant sur la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en Afrique de l'Ouest. L'ABN a contribué également à l'élaboration du Plan d'Action Régional pour la GIRE en Afrique de l'Ouest (PAR / GIRE / AO).

Nombreux sont les pays membres de l'ABN qui ont entamé une expérience en matière de GIRE. Selon les principes de base l'ABN est précisément le lieu indiqué pour la mise en œuvre des concepts GIRE à l'échelle du bassin du Niger.

En considérant ces dynamiques en cours aux niveaux national, régional et international en matière de gestion intégrée des ressources en eau, il est souhaitable que l'ABN s'engage dans le cadre de la planification globale du bassin à promouvoir le concept GIRE pour les besoins d'une gestion rationnelle des ressources en eau du bassin du Niger

- La continuation du Plan Triennal

Rappelons que le Plan Triennal a été conçu comme « un tremplin de relance » de l'ABN et il se compose de projets et programmes traitant des problèmes considérés, depuis toujours, prioritaires pour le développement du bassin du Niger.

Après deux années d'exécution, certes le Plan Triennal a entamé la réalisation de ses objectifs mais plusieurs projets ne seront pas pleinement mis en œuvre d'ici à la fin de l'année 2002 d'où la nécessité de les poursuivre au cours du Plan Quinquennal d'Action (2003-2007)

Ainsi, le PQA peut paraître comme une continuation du Plan Triennal et cela est d'autant plus vrai que les grandes orientations des deux plans visent l'élaboration à terme du PDIB..

4.2 ORIENTATIONS DU PLAN QUINQUENNAL D'ACTION

A la lumière des considérations ci-dessus, les principaux axes d'orientation du PQA sont :

- AXE 1 : La consolidation et l'amélioration des connaissances sur l'état de développement du bassin, sur ses ressources, sur les impacts physiques et socioéconomiques, sur les techniques et méthodes adaptées à l'environnement du bassin du Niger.

Au moment de s'engager résolument dans le processus de planification du développement du Bassin, l'ABN a besoin, d'une part, de consolider puis d'ordonner les données de base et les informations en sa possession et d'autre part, de profiter de la période du PQA pour compléter et actualiser les données sur le bassin et mettre au point des techniques et des méthodes appropriées pour mener à bien un processus de planification du développement du bassin du Niger et plus précisément pour élaborer la « Vision Partagée » et le « Plan d'Action » du bassin du Niger.

- **AXE 2** : Le renforcement des capacités de l'ABN (Secrétariat Exécutif et Cellules Nationales) en vue de lui permettre de contribuer pleinement au processus de planification du développement du bassin du Niger.

La relance des activités de l'ABN, par la mise en œuvre du Plan Triennal, a mis en exergue la faible capacité technique et managériale de l'ABN. Sans un renforcement important, à court terme, des capacités de l'ABN, la mise en place du Plan Quinquennal d'Action et son exécution seront lourdement handicapées voire rendues impossibles.

- **AXE 3** : La réorientation et l'organisation des relations de l'ABN avec les organismes de coopérations régionale et internationale en vue de parvenir à plus d'efficacité et de synergie dans les actions de développement du Bassin.

Depuis 1998, l'ABN a pris un nouvel élan en matière de coopération régionale et internationale. Pour mieux tirer profit de cet élan, il est nécessaire d'orienter les efforts vers des actions concrètes et surtout organiser les bailleurs pour donner davantage d'efficacité et de synergie à leurs assistances à l'ABN. Cette organisation est d'autant nécessaire qu'elle s'inscrit dans le processus de planification du développement du Bassin.

A partir de ces axes d'orientation, il a été défini des objectifs spécifiques (opérationnels) ainsi que des projets et programmes devant concourir à la réalisation des objectifs.

4.3 OBJECTIFS DU PLAN QUINQUENNAL ACTION (PQA).

Outre l'objectif final du PQA, il a été identifié sept (7) objectifs spécifiques :

4.3.1 OBJECTIF GLOBAL DU PQA

Rappelons d'une part, que le but de l'ABN c'est de promouvoir la coopération inter-Etats en vue de la mise en valeur concertée des ressources du Bassin et d'autre part que cette coopération inter-Etats doit se concrétiser à terme par l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Développement Intégré du Bassin.

L'objectif global assigné au PQA est de préparer les conditions appropriées en terme de connaissance du Bassin et de ses ressources, des principaux usages de ces ressources, des méthodes et techniques adaptées à la mise en valeurs de ces ressources, etc, afin de permettre à l'ABN de s'engager fermement dans le processus de planification pour le développement harmonieux et durable du Bassin.

4.3.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PQA

Sept (7) objectifs spécifiques s'inscrivent dans les lignes des trois axes d'orientation définis ci-dessus, ce sont :

Objectif spécifique n°1 : Modernisation et renforcement des outils de collecte, de traitement, d'analyse, de stockage et de diffusion des données sur les ressources en eau et l'environnement et sur le développement économique et social du Bassin.

Objectif spécifique n°2 : Lutte contre la dégradation de l'environnement physique du bassin en vue de l'élaboration du Plan de Développement Intégré du Bassin.

Objectif spécifique n°3 : Promotion de projets intégrateurs en vue de renforcer les échanges et la solidarité entre les pays membres de l'ABN.

Objectif spécifique n°4 : Appui institutionnel à l'ABN pour permettre sa participation au processus de planification du développement intégré du Bassin.

Objectif spécifique n°5 : Promotion de la GIRE dans le bassin du Niger.

Objectif spécifique n°6 : Amélioration et renforcement de la coopération régionale et internationale.

Objectif spécifique n°7 : Elaboration de la « vision partagée » et du plan d'action de développement du Bassin

4.4 RÉSULTATS ATTENDUS DU PLAN QUINQUENNAL D'ACTION

Les résultats attendus globalement de la mise en œuvre du PQA sont :

- La mise en œuvre de la plupart des projets et programmes du PQA avec des résultats techniques suffisants pour conduire à l'élaboration du plan de développement intégré du bassin
- Un Secrétariat Exécutif de l'ABN suffisamment compétent pour participer activement dans le processus de planification entrepris en collaboration avec la Banque Mondiale et pour servir d'intermédiaire dans la prévention et la gestion des conflits inter-Etats
- Des cellules nationales ABN renforcées et actives à l'échelle nationale pour coordonner la contribution des principaux acteurs nationaux du développement du bassin au processus de planification du développement du bassin
- Le partage du concept GIRE par l'ensemble des Etats membres et sa mise en œuvre effective par certains d'entre eux
- Le démarrage effectif du processus de planification du développement du Bassin et la réalisation des premiers rapports consensuels relatifs à cette planification (définition de la « Vision Partagée » et du « Plan d'Action » du Bassin.)

4.5 LES ACTIVITÉS DU PLAN QUINQUENNAL D'ACTION

Les composantes du plan quinquennal telles que présentées ci-après regroupent chacune un ensemble de programmes et de projets cohérents dont la mise en œuvre permet de répondre aux objectifs spécifiques du plan. Sept(7) composantes principales, (14) sous composantes et (5) volets de projets composent les activités opérationnelles du Plan de l'ABN.

4.5.1 COMPOSANTE 1: CONNAISSANCE DES RESSOURCES EN EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU BASSIN

- **Sous composante 1-1**: Modernisation de la documentation et renforcement des actions d'information de la Direction de la Documentation et de l'Information (DDI) de l'ABN.
 - Justification

Au cours des trois dernières années, dans le cadre de la modernisation du Centre de Documentation, des progrès considérables ont été réalisés en terme d'extension de locaux, de recrutement de professionnel, d'acquisition d'équipements informatiques et nouvelles technologies de l'information et de communication. Les bases de données fonctionnent bien. Les produits et services se sont diversifiés notamment en ce qui concerne les films documentaires, le bulletin d'information, la bibliographie, la création et la maintenance du site WEB, l'organisation de conférences, etc Toutes ces activités visent à améliorer les travaux quotidiens de l'ABN et à faire connaître l'Institution et ses activités notamment dans les pays membres.

En dépit des efforts faits, la mission a constaté, lors de la visite dans les pays membres que :

Rarement le point focal ABN (cellule nationale ABN) disposait d'un minimum de documents relatif au Bassin ou avait les moyens de collecter, de traiter et de stocker de tels documents.

Les produits de la Direction de la Documentation et de l'Information notamment le bulletin ABN-INFO sont peu diffusés et peu connus des acteurs locaux.

Des acteurs essentiels du développement du bassin du Niger, tels que des responsables de services nationaux de l'agriculture, de l'élevage ou de l'environnement connaissaient très peu ou très mal l'ABN et ses activités.

Le constat ci dessus souligne la nécessité de parfaire la modernisation de la DDI et de renforcer ses actions d'information et de sensibilisation en direction des principaux acteurs du développement du bassin du Niger.

Dans le cadre du Plan Quinquennal d'Action, l'objectif pour la DDI vise à créer un réseau documentaire « ABN-NET » et d'autre part à initier une action d'information et de sensibilisation dans les pays membres.

- Objectifs de la sous composante

L'objectif global est de donner plus d'efficacité, à l'échelle des pays membres, aux efforts fournis ces dernières années en vue de moderniser la DDI et de renforcer ses activités d'information et de sensibilisation au profit de l'ABN et de ses actions dans le Bassin.

L'objectif spécifique n°1 est la mise en place d'un réseau de documentation ABN-NET ;

L'objectif spécifique n°2 est la conduite d'une campagne d'information et de sensibilisation en directions de principaux acteurs nationaux du développement du Bassin.

- Résultats attendus de la sous composante

1-Résultats attendus dans le cadre de l'objectif spécifique n°1 :

- Neuf cadres spécialisés en documentation sur réseau sont formés et sont compétents pour gérer convenablement leur CDRN dans le cadre de l'ABN-NET.
- Les méthodes de traitement de l'information et les logiciels de gestion des CDRNs participant à l'ABN-NET sont standardisés et ou harmonisés
- Un accord est établi sur les ouvrages de référence en français et en anglais et sur les revues devant alimenter les fonds documentaires du réseau ABN-NET.
- L'échange de documents et leur transfert entre centres se font sans difficulté et s'intensifient de jour en jour.

2- Résultats attendus dans le cadre de l'objectif spécifique n°2 :

- Des méthodes et outils spécifiques d'information et de sensibilisation sont mis au point et portent sur l'ABN et son rôle dans le développement du Bassin.
- Une campagne d'information et de sensibilisation a été organisée au moins une fois dans chacun des cinq pays situés sur l'axe principal du fleuve (Guinée, Mali, Niger, Benin et Nigeria)
- La campagne a touché de façon spécifique les principaux acteurs du développement du bassin que ces acteurs soient du domaine public, du privé ou de la société civile et plus particulièrement les acteurs des secteurs de l'énergie l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la navigation fluviale et de l'environnement.

- Activités

Les activités de la sous composante sont prévues pour s'étaler globalement sur une période de 5 années correspondant à la durée du PQA/ABN

1- Activités relevant de l'objectif spécifique n°1

Ces activités seront conçues et mise en œuvre par une équipe technique de 2 experts (un documentaliste expérimenté et un informaticien spécialiste réseau/internet). L'équipe technique travaillera sous la supervision du DDI.

Les activités se dérouleront en 4 étapes principales :

- 1. L'étape préparatoire.

Six (6) semaines seront accordées à l'équipe pour :

- préparer et transmettre, un questionnaire devant permettre un inventaire des centres de documentation existants et susceptibles de servir de Centre de Documentation Relais National (CDRN) pour l'ABN-NET
- dépouiller les réponses au questionnaire
- identifier les centres de documentation les plus appropriés pour servir de relais
- définir le profil type du documentaliste à former pour les besoins de l'ABN-NET
- évaluer les équipements, outils et autres moyens complémentaires nécessaires pour les CDRN et la DDI
- élaborer les thèmes et le calendrier de formation des documentalistes nationaux
- évaluer le coût final de la formation des documentalistes, de la mise en place et du fonctionnement de l'ABN-NET

2. L'étape de formation des documentalistes nationaux

Cette formation durera 3 semaines et portera sur les thèmes et selon le calendrier défini par l'équipe technique au cours de l'étape préparatoire.

3. L'étape d'installation du réseau ABN-NET et de son fonctionnement

Au cours de cette étape l'équipe technique supervisera l'acquisition et l'installation des équipements complémentaires nécessaires au réseau ABN-NET ainsi que le démarrage effectif du réseau.

4. L'étape d'évaluation du réseau ABN-NET

Après 2 années de fonctionnement effectif, la DDI devra organiser une rencontre des responsables des Centres participant au réseau ABN pour faire l'évaluation du système mis en place pour en tirer les enseignements utiles pour la suite.

2 Activités relevant de l'objectif spécifique n°2 :

Les activités relevant de cet objectif consistent à organiser, chaque année, dans un des pays membres, une « journée ABN » dans le but d'informer et de sensibiliser les principaux acteurs du développement opérant dans le bassin du Niger.

Le public cible : Les acteurs de développement en général mais en orientant l'information en direction des utilisateurs des ressources en eau du bassin.

Moyens d'information et de sensibilisation à mettre en œuvre : Interview des hauts responsables de l'ABN (Ministre de tutelle et Secrétaire Exécutif), conférences de presses et conférences- débats, publications dans la presse écrite locale, diffusion de produits ABN auprès des acteurs de développement du Bassin.

Durée de la « journée ABN » : Selon l'intérêt du pays membre, la « journée ABN » sera étalée sur 2 à 4 jours et les activités pourraient être décentralisées dans la portion nationale du bassin du Niger.

Après la 2ème année, l'ABN fera une évaluation des « journées ABN » afin d'en tirer profil pour les années suivantes. Une autre évaluation de l'action sera faite à la fin de la 5ème année du PQA pour mesurer notamment l'impact des « journées ABN » sur les acteurs nationaux du développement du Bassin..

- Coût de mise en oeuvre

Le coût estimatif de la sous composante 1.1 est évalué à 122 145 \$ US.

N.B : le détail du coût est fourni en annexe à la fiche technique n°1

- **Sous composante 1-2** : Modernisation et renforcement du Programme Hydroniger.

Le Programme Hydroniger comprenant les activités du Centre Inter-Etats de Prévisions Hydrologiques (CIP) et celles des Centres Nationaux de Prévisions Hydrologiques (CNP), est le premier outil de l'ABN et des Etats membres pour la connaissance des ressources en eau du Bassin. Dans le cadre du Plan Triennal une phase III d'Hydroniger a été partiellement financé, mais le niveau de réalisation n'a pas permis de reprendre pleinement toutes les activités prévues en particulier le renouvellement de tout le réseau hydrologique, le renforcement de CNP et du CIP en termes d'équipement roulant, d'informatique, de matériel de jaugeage, de formation, d'appui en fonctionnement et d'activités de prévisions.

Le développement d'Hydroniger au cours du Plan Quinquennal vise d'une part à réhabiliter Hydroniger dans ses actions passées mais également à étendre ses activités au suivi et à l'évaluation des ressources en eau souterraine.

Cette sous composante 1-2 comprend trois volets qui sont

- **Vote 1** : La mise en œuvre de Hydroniger III / Niger-HYCOS.
- Justification

Dans le cadre du programme mondial WHYCOS et du sous programme africain AOC-HYCOS, un projet pilote, d'une durée de 3 ans, a été mis au point par l'OMM pour le bassin du Niger, il s'agit de Niger-HYCOS. Dans la mesure où les activités de Niger-Hycos coïncident largement avec celles d'Hydroniger, l'OMM, le bailleur de fonds (la France), l'ABN et les Etats membres sont tombés d'accord pour fusionner les deux programmes tant du point de vue des objectifs que du point de vue de l'organisation pour l'exécution du programme. Toutefois dans le document de projet en préparation l'on note une insuffisance des propositions relatives aux activités de prévisions. Ce document de projet sera soumis au Comité Technique d'Hydroniger qui tâchera de combler les insuffisances constatées et notamment celles relatives aux activités de prévisions.

- Objectifs

Le document de projet provisoire prévoit les trois objectifs suivants :

- 1- établir un réseau de système d'observations hydrologiques nationaux chargés de fournir des informations de qualités y compris les informations sur la qualité de l'eau et transmises vers des bases de données des Etats membres et du CIP par l'intermédiaire du Système Mondial de Télécommunication de l'OMM.
- 2- renforcer les capacités techniques et institutionnelles des services nationaux
- 3- promouvoir et faciliter la diffusion et l'utilisation d'informations élaborées et de produits adaptés relatifs à la gestion des ressources en eau.

Un 4^{ème} objectif devra être le renforcement du CIP et des CNP dans la mise en œuvre de la prévision des crues notamment par la formation de cadres pour l'exploitation du modèle SIP et l'évaluation du modèle en vue de son amélioration.

Cette phase III d'Hydroniger devra prendre en considération deux cas de coopération transfrontalière :

- la poursuite du projet GHENIS (Guinée-Mali) : Ce projet de coopération sur le suivi de la qualité des eaux a été mis en œuvre en 1999 avec l'appui des pays bas, il va prendre fin en 2002 avec des acquis importants qui méritent d'être consolidés et poursuivis. Dans le cadre du nouveau réseau de suivi de la qualité des eaux, Hydroniger III doit accorder une attention particulière à la relève de GHENIS

- la prévision des crues sur la Benoue (Cameroun-Nigeria) : En dépit de l'existence du barrage de Lagdo et de sa capacité à absorber certaines crues de la Benoue, des inondations ont lieu dans la partie aval du barrage et notamment au Nigeria. En attendant l'élaboration ultérieure d'un plan de développement du sous bassin, plan qui devra apporter une solution définitive aux inondations, Hydroniger III devra examiner la possibilité d'installer entre le Cameroun et le Nigeria un dispositif permettant une prévision appropriée des crues sur le cours de la Benoue de Lagdo à Lokoja.

- Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- un système moderne et performant d'observations hydrologiques et de transmission en temps réel des données.
- un système de prévision de crues (basses et hautes) fonctionnel
- un système de valorisation de produits hydrologiques satisfaisant en particulier pour les usagers du bassin du Niger
- un centre régional compétent pour apporter sa contribution au processus de planification du développement du bassin du Niger.

Activités envisagées

- Hydrologie de terrain :
- 4.6 installation et opération d'équipements d'acquisition et de transmission des données en adéquation avec l'importance du rôle de la station
- 4.7 Mise en place et exploitation de ces équipements selon des normes précises et standardisées au niveau du bassin
- 4.8 Utilisation des moyens modernes de mesure de débits (les matériels et les formations associées étant assurées par le projet.
 - Traitement des données : Mise en place dans chaque SHN d'une chaîne de traitement moderne pour traiter toutes les données relatives au bassin du fleuve Niger.
 - Valorisation des informations au niveau national : Mise en place dans chaque SHN d'un système d'information national utilisant les outils et données du système régional, permettant de valoriser localement l'ensemble des développements réalisés par Niger-HYCOS.
 - Formation : Organisation dans les SHN de sessions de formation spécialisées, par des formateurs préalablement formés au CRP.
- Coût estimatif de mise en œuvre

Le coût total provisoire du volet 1 est estimé à 4 107 000 EURO soit 3 848 594 \$ US

N.B : le détail du coût est donné dans le document de projet de l'OMM.

- **Volet 2 :** Mise en place au sein d'Hydroniger d'un système de suivi et d'évaluation des ressources en eau souterraine du bassin du Niger.
- Justification.

Le projet Hydroniger ne s'est intéressé jusque là qu'aux seules ressources en eau de surface. Dans les années à venir Hydroniger va se moderniser et se renforcer par la mise en œuvre de Hycos-Niger qui prendra en compte désormais l'aspect qualité des eaux. Ainsi au moment où le suivi et l'évaluation des ressources en eau de surface vont en se renforçant, il paraît urgent de mettre en place un dispositif devant permettre le suivi et l'évaluation des ressources en eau souterraine du bassin, surtout que ces ressources sont aussi essentielles pour les populations du bassin que les eaux de surfaces. Le présent projet vise à combler cette lacune

d'Hydroniger en initiant un système de suivi et d'évaluation des ressources en eau souterraine du bassin du Niger.

- Objectifs du volet

L'objectif visé à long terme est de compléter le système Hydroniger par la mise en place au sein du CIP, d'un dispositif permettant le suivi et l'évaluation des ressources en eau souterraine du Bassin avec le même degré de fiabilité que dans le cas des ressources en eau de surface.

Les objectifs immédiats du volet sont :

Objectif immédiat n°1 : Faire un bilan des connaissances en matière des ressources en eau du bassin du Niger.

Objectif immédiat n°2 : Mettre en place, au sein d'Hydroniger, un dispositif fiable de suivi et d'évaluation des ressources en eau du bassin du Niger.

- Résultats attendus du volet

- Neuf rapports nationaux portant bilan des ressources en eau souterraine sur les portions nationales du Bassin
- Un rapport de synthèse, avec cartes, portant sur les ressources en eau souterraine du bassin dans son ensemble
- Une proposition d'action en vue de l'installation au CIP d'un dispositif permettant le suivi et l'évaluation des ressources en eau souterraine du bassin du Niger à l'instar de ce qui se fait pour les eaux de surface.

- Activités envisagées

Les activités sont celles d'une équipe comprenant 9 experts nationaux et 2 experts régionaux spécialisés en recherches et travaux hydrogéologiques.

Les 2 experts régionaux auront pour tâches :

- Définir les termes de référence des experts nationaux
- Superviser, par correspondance (téléphone et email) les travaux des experts nationaux
- Faire la synthèse des rapports nationaux pour aboutir à un rapport régional donnant une vue d'ensemble du potentiel en eau souterraine du Bassin et faisant ressortir les grandes caractéristiques des principales formations hydrogéologiques du bassin du Niger. Présenter cette synthèse régionale sous forme de cartes
- Faire une proposition visant à mettre en place au sein du système Hydroniger, un dispositif (organisation et moyens) devant permettre le suivi et l'évaluation des ressources en eau souterraine du bassin du Niger

Chacun des 9 experts nationaux travaillera selon ses termes de référence, chaque expert national aura pour tâches :

- la collecte des rapports et cartes existants relatifs aux ressources en eau souterraine de la portion nationale du bassin du Niger
- l'analyses des documents collectés en vue d'une synthèse nationale faisant ressortir les principales caractéristiques des aquifères connues. Autant que possible situer sur une carte chaque aquifère identifiée.

- Coût de mise en œuvre

Le coût estimatif du volet est évalué à 70 000 \$ US

N. B : Voir le détail à la fiche technique n°2.

- **Volet 3** : Remise en fonction du Modèle Mathématique du Fleuve et choix d'un modèle adapté aux besoins de l'ABN.
- Justification

La multiplication des grandes infrastructures sur le fleuve et ses affluents et l'impact qu'elles ont sur le régime hydrologique du fleuve soulignent l'urgence d'avoir un modèle de simulation par lequel, l'ABN et les Etats membres pourraient simuler, en avance, les impacts des ouvrages les uns sur les autres et prendre, quand c'est nécessaire, les mesures rectificatives appropriées.

En ce qui concerne le Modèle SOGREAH, l'on note, d'une part, qu'il ne porte que sur une portion du fleuve (Séligue-Markala et Toumbouctou-Malanville) et que, d'autre part, certaines de ses données de base, notamment les caractéristiques physiques du lit, ne sont plus d'actualité.

Ainsi l'élaboration d'un modèle de simulation du fleuve Niger adapté aux besoins de l'ABN et de ses pays membres doit envisager deux hypothèses :

- évaluer le Modèle SOGREAH actuel et en cas de satisfaction, envisager de le réactualiser sur les tronçons déjà concernés et de l'étendre au reste du fleuve ainsi qu'à la Benoue
- évaluer le Modèle SOGREAH actuel et en cas de non satisfaction, définir les termes de référence d'un modèle qui pourrait convenir à l'ensemble du fleuve Niger y compris le cours de la Benoue de Lagdo à Lokoja.

- Objectifs du volet

L'objectif final visé par ce volet est de doter l'ABN d'un modèle de simulation adapté aux besoins de planification des infrastructures hydrauliques sur le fleuve Niger et sur la Benoue.

Objectif spécifique n°1 : Former deux cadres de l'ABN au fonctionnement du Modèle Mathématique SOGREAH.

Objectif spécifique n°2 : Evaluer, de façon objective, le Modèle SOGREAH de manière à connaître ses avantages et inconvénients et mieux éclairer les responsables de l'ABN sur le choix futur.

Objectif spécifique n°3 : Elaborer les termes de référence d'un modèle de simulation le plus approprié aux besoins futurs de l'ABN et de ses pays membres.

- Résultats attendus du volet 3 :
 - Deux cadres de l'ABN bien formés au fonctionnement du Modèle SOGREAH et capables de contribuer pleinement à l'évaluation du modèle
 - Le fonctionnement du modèle SOGREAH de l'ABN sous la responsabilité des cadres formés
 - Un rapport d'évaluation du Modèle SOGREAH devant éclairer les responsables de l'ABN dans le choix du modèle approprié à développer sur tout le cours du fleuve Niger et sur la Benoue
 - Des termes de référence en vue de la construction d'un modèle, approprié, de simulation du régime du fleuve du Niger et de la Benoue.
- Activités envisagées
 - La formation de cadres ABN pour le modèle SOGREAH
 - L'ABN devra sélectionner parmi les cadres d'hydrologues deux personnes susceptibles d'être formés, en 4 semaines au plus, au fonctionnement du modèle SOGREAH

- Une fois de retour à l'ABN, les cadres formés devront s'exercer sur le modèle en place tout le temps nécessaire (au minimum 6 mois) afin de connaître les performances et les insuffisances de ce modèle
- L'évaluation du modèle SOGREAH
- L'ABN recrutera un spécialiste, de renommée internationale, en modèle mathématique de simulation pour faire l'évaluation du modèle SOGREAH
- Rapport d'évaluation et de termes de référence.

Suite à l'évaluation, au siège de l'ABN, le spécialiste de modèle mathématique, rédigera deux rapports :

1-le rapport d'évaluation du modèle SOGREAH où seront mentionnées les avantages et les inconvénients du modèle et surtout son aptitude à répondre ou non aux besoins futurs des concepteurs d'ouvrages hydrauliques sur le cours du fleuve Niger et sur la Benoue.

2-le rapport donnant les termes de référence d'un modèle mathématique adapté aux besoins futurs de l'ABN et de ses Etats membres ainsi que le coût estimatif d'un tel modèle afin de faciliter les démarches de l'ABN en vue du financement du modèle.

- Coût de mise en oeuvre

Le coût estimatif du volet est évalué à 45 000 \$ US.

N.B : voir le détail à la fiche technique n°3

4.8.1 COMPOSANTE 2 : LUTTE CONTRE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE DU BASSIN.

- **Sous composante 2-1** : Programme de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes ;

La lutte contre les plantes aquatiques envahissantes est une préoccupation de la plupart des Etats membres, pour certains de ces Etats cette action est de la plus haute priorité. On note que de nombreux utilisateurs des eaux du Bassin (Exploitants de barrage, navigation, pêcheurs, etc) considèrent la lutte contre ces plantes aquatiques sur l'étendue du bassin comme une nécessité impérieuse car d'ores et déjà le développement de ces plantes handicapent fortement leurs activités économiques. Ce programme fait partie du Plan Triennal et les activités menées dans ce cadre au cours des deux premières années du Plan Triennal vont conduire à envisager la lutte en deux volets.

- **Volet 1**: La lutte biologique contre les plantes aquatiques envahissantes.

En accord avec l'ABN, la FAO a entrepris d'initier des cadres de services nationaux de certains Etats membres aux techniques de lutte biologique contre les plantes aquatiques flottantes et en particulier contre la jacinthe d'eau.

A l'issue de cette phase d'initiation des experts nationaux, la FAO se propose de formuler un programme de lutte qui va englober tous les pays membres de la CEDEAO car il est évident que la lutte réduite au seul bassin du Niger est vouée à l'échec à plus ou moins long terme.

A ce stade des actions, la mission recommande à l'ABN de prendre attache avec la FAO et la CEDEAO afin de :

- accélérer la formulation du programme de lutte
- s'assurer de l'inclusion dans le programme des besoins de lutte pour le Cameroun et le Tchad pays membres de l'ABN et non membres de la CEDEAO.
- **Volet 2** : Vulgarisation de la méthode de lutte contre les plantes aquatiques flottantes par la production de biogaz et d'engrais à partir de ces plantes.
- Justification

L'expérience menée à Niamey, sur financement de l'UNICEF, consiste à récolter la jacinthe d'eau sur les berges du Niger, à placer cette récolte dans une fosse de fermentation pour obtenir à terme des gaz combustibles et un résidu pouvant servir comme un engrais organique particulièrement apprécié des maraîchers.

Les visites de sensibilisation organisées dans le cadre de cette expérience ont permis à de nombreux responsables des pays membres de connaître les résultats acquis et d'exprimer le souhait de voir vulgariser, à travers le Bassin, cette forme de lutte contre la prolifération des plantes aquatiques flottantes.

- Objectifs du volet

L'objectif final de la présente action est de contribuer efficacement à la lutte contre la prolifération des plantes aquatiques flottantes dans le bassin du Niger.

Objectif immédiat n°1 : Faire une évaluation technique et socioéconomique de l'expérience de Niamey

Objectif immédiat n°2 : Elaborer un manuel de vulgarisation de la méthode de lutte expérimenté à Niamey.

Objectif immédiat n°3 : Produire et diffuser à travers le bassin du Niger le manuel de vulgarisation.

- Résultats attendus du volet

- Un rapport d'évaluation de l'expérience menée à Niamey en matière de transformation de la jacinthe d'eau en biogaz et en engrais
- Un manuel de vulgarisation de la méthode expérimentée à Niamey
- La diffusion, à l'échelle du Bassin du manuel de vulgarisation.

- Activités envisagées

Les activités seront menées, pour l'essentiel, par une équipe de deux (2) consultants (un expert en production de biogaz et un socio-économiste). Ces activités se dérouleront en quatre phases :

Phase I : L'évaluation de l'expérience de Niamey (3 semaines)

Dans ce cadre, l'équipe visitera le centre d'expérimentation et rencontrera le maximum de responsables et de bénéficiaires afin de collecter les données disponibles sur les divers aspects de l'expérience. A l'issue de cette collecte d'informations, l'équipe rédigera son rapport d'évaluation en mettant l'accent sur :

- les principes de base de la technologie utilisée
- le déroulement de l'expérience de Niamey
- les moyens mis en œuvre (humains, matériels et financiers)
- la fiabilité technique de la méthode
- la rentabilité économique de l'opération (coût/bénéfice)
- l'acceptabilité sociale de l'opération
- l'intérêt et les conditions de la vulgarisation de la méthode sur l'ensemble du bassin du Niger .

Phase II : La décision de vulgariser la méthode

Après réception du rapport d'évaluation de l'équipe de consultants, le Secrétaire Exécutif de l'ABN constituera un groupe ad hoc, interne, pour examiner le rapport et l'aider à décider quant à la suite à donner, soit la vulgarisation, à court terme, de la méthode expérimentée à Niamey soit le report, à plus tard, de cette vulgarisation.

Phase III : L'élaboration du manuel de vulgarisation

Si la décision du Secrétaire Exécutif est en faveur de la vulgarisation, l'équipe de consultants disposera de trois mois pour élaborer un manuel concis de vulgarisation de la méthode de lutte contre la jacinthe d'eau expérimentée à Niamey.

Le manuel sera soumis à l'attention du groupe ad hoc avant sa finalisation par l'équipe de consultants.

Phase IV : L'édition et la diffusion du manuel.

Une fois mise au point la version finale du manuel, l'ABN la traduira dans sa seconde langue de travail puis s'attachera à éditer ce manuel à raison d'au moins 1 000 exemplaires par pays membre.

- Coût de mise en oeuvre

Le coût estimatif de la composante 2.1 est évalué à 30 000 \$ US

N.B : Voir le détail à la fiche technique n°4

- **Sous composante 2-2** : Le programme de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement des cours d'eau.

La lutte contre l'érosion hydrique est une préoccupation majeure de tous les pays membres de l'ABN et surtout des pays sahéliens où la dégradation des terres et la perte de fertilité préoccupent davantage que l'ensablement des rivières. Dans presque tous les pays membres des actions multiples sont en cours dans les projets de développement agricole mais le succès n'est assuré nulle part.

L'approche entamée par la FAO, avec l'assistance financière de la BAD, paraît convenable car la lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement requiert des actions multiformes dont le choix final devrait se faire au cas par cas.

Après le document d'orientation présenté par la FAO, l'ABN doit poursuivre les contacts avec la FAO et la BAD afin d'accélérer la formulation et la mise en oeuvre du Programme Régionale de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement dans le bassin du NIGER.

Comme indiqué déjà dans le Plan Triennal, les zones d'intervention prioritaires sont situées dans les hauts bassins des affluents et sous affluents, là où, les mauvaises pratiques agricoles (cultures itinérantes, surpâturages et déboisement) font disparaître le couvert végétal et accélèrent l'érosion hydrique. En cela ce programme est fortement lié à certains projets pilotes du Projet FEM/ABN

Le résultat attendu des interventions de la FAO, avant la fin de l'année 2002, sera un document proposant un programme régional de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement, document que l'ABN fera adopté par ses Etats membres et pour lequel elle recherchera le financement en relation avec la BAD.

- **Sous composante 2-3** : Projet pour l'Inversion de la Tendance à la Dégradation des Terres et des Eaux (Projet FEM/ABN)

L'objectif du projet FEM/ABN est de soutenir les pays membres dans leur volonté d'œuvrer ensemble pour assurer le développement et la gestion durables des terres et des ressources en eau du bassin, y compris la protection de son unique environnement de terres sèches et sa biodiversité.

La première phase du projet, exécutée en 2001-2002, a permis de faire un diagnostic du bassin et d'identifier les questions prioritaires qui font l'objet de projets pilotes de démonstration. La mise en œuvre des projets pilotes se déroulera probablement au cours du Plan Quinquennal d'Action et les résultats de ces projets devront servir dans l'élaboration du futur plan de développement intégré du bassin. Ainsi l'on perçoit l'importance des projets pilotes FEM/ABN pour le processus de planification du développement du bassin.

Pour la raison évoquée ci-dessus, la mission soumet à l'attention de l'ABN et de la mission de formulation définitive des projets pilotes, des amendements et commentaires allant dans le sens d'une adéquation des projets pilotes avec les réalités du terrain et afin de pouvoir répondre aux préoccupations des Etats membres relatives aux thèmes développés par les projets pilotes.

Les amendements de la mission sont soit d'ordre général, portant sur tous les projets pilotes soit adressés aux projets pilotes cas par cas. Ces amendements et commentaires sont joints en annexe II.

COMPOSANTE 3: PROMOTION DE PROJETS INTÉGRATEURS

Au cours de la visite des pays membres, la mission a reçu des propositions de projets ou d'idées de projets communs à deux pays membres. En attendant l'élaboration du plan de développement du bassin qui pourrait générer des projets communs à plusieurs pays membres. La mission propose à titre de « projets intégrateurs tests » trois projets transfrontaliers présentés d'une part par le Niger et le Nigeria et d'autre part par la Guinée et le Mali. Ils constituent les sous composantes ci-après :

- **Sous composante 3-1:** Projet de Gestion Intégrée d'Ecosystème Transfrontalier Niger/Nigeria et Transbassin Fleuve Niger/Lac Tchad

Le Niger et le Nigeria partagent une frontière Est-Ouest longue de 1 500km. Cette frontière est bordée de zones arides et semi-arides qui renferment des écosystèmes variés.

Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'Environnement(PNUE), les deux pays préparent un projet de gestion intégrée des écosystèmes frontaliers car en raison de la communauté d'intérêt des populations de la zone aucun des deux pays ne peut réussir la gestion de ses ressources naturelles sans la coopération voire l'implication du pays voisin.

Le premier rapport a fait l'état des lieux et le diagnostic environnemental de la zone frontalière.

Les recommandations du rapport portent notamment sur : l'ampleur de la dégradation de l'environnement, l'étendue de la zone frontalière et la taille des populations concernées militent en faveur de la mise en œuvre, d'urgence, d'une action de gestion intégrée participative des écosystèmes menacés de disparition

Cette action de gestion intégrée devra débiter par des projets pilotes dans chaque grand groupe de peuplement. Les projets pilotes seront conçus et gérés avec les populations et de façon à pouvoir les répliquer au profit d'autres groupes de peuplement.

Les domaines prioritaires des projets pilotes sont entre autres :

- l'information et la sensibilisation des populations sur les pratiques de gestion durable des ressources naturelles
- Le renforcement institutionnel des structures, de tous les niveaux, en charge de la gestion des ressources naturelles
- La gestion intégrée des systèmes de production agricoles (agriculture, élevage, foresterie, etc ?)
- La conservation de la biodiversité dans les parcs et réserves cynégétiques situées en zone frontalière
- La pratique de la petite irrigation villageoise.

La prochaine étape du projet sera la formulation des projets pilotes prioritaires.

Il y'a lieu de souligner le fait que la zone du projet concerne aussi bien le bassin du Lac Tchad que le bassin du fleuve Niger. Cette zone est également le terrain d'intervention de la Commission Nigero-Nigerienne. Ainsi ce projet offre l'occasion d'initier une coopération multipartite, concrète, entre le Niger, le Nigeria, l'ABN, la CBLT et la Commission Nigéro-Nigériane.

Les deux pays ayant souhaité l'implication de l'ABN dans la mise en œuvre du projet, la mission recommande à l'ABN un suivi régulier de l'évolution du dossier afin de s'impliquer le moment opportun et d'apporter son soutien notamment dans la recherche du financement.

- **Sous composante 3-2 :** Programme d'amélioration de la navigation fluviale transfrontalière sur le fleuve Niger.

- Justification

Certes le transport fluvial est en baisse sur tous les parcours du fleuve mais cette baisse est particulièrement importante sur les tronçons transfrontaliers et notamment d'une part entre Kouroussa et Bamako et d'autre part entre Niamey et Yelwa sur le lac de Kainji.

Sur le tronçon Kouroussa-Bamako (370 km) la navigation se poursuit de juillet à septembre malgré la dégradation des infrastructures et des équipements portuaires. On y recense encore un trafic marchandise d'environ 6 000 t/an. L'évolution récente des conditions de transport entre la Guinée et le Mali, notamment, l'octroi au Mali d'une zone portuaire à Conakry et la réhabilitation de la route Conakry-Kouroussa, devraient donner un essor au transport fluvial entre Kouroussa et Bamako. Dans la perspective de ce nouvel essor et du renforcement des liens économiques et sociaux entre pays de l'ABN, il semble nécessaire et urgent de chercher à améliorer la navigation sur ce tronçon du fleuve.

Concernant la section Niamey-Yelwa (506km), rappelons qu'elle avait fait l'objet d'une expérience menée entre 1972 et 1974 par la Société Nigérienne de Transports Fluviaux (SNTF). La SNTF avait testé des convois de diverses capacités sur le tronçon entre l'océan et Gaya (Niger). La conclusion de cette expérience était que la navigation était possible sur cette section au moins 6 mois par an et de plus les relations commerciales entre le Nigeria et le Niger laissaient entrevoir la rentabilité de ce transport fluvial.

La mise en chantier du barrage de Jebba, en 1974, à amener la SNTF à arrêter son expérience et à laisser son équipement dans la section Ocean-Jebba. Depuis ce temps la navigation entre Niamey et Yelwa se limite à un trafic de portée locale utilisant des pirogues pour un tonnage annuel d'environ 40 tonnes.

Les relations commerciales entre le Nigeria et le Niger plaident de jour en jour pour la reprise et l'amélioration de la navigation fluviale entre Niamey et Yelwa.

- Objectifs de la sous composante

L'objectif à long terme est l'amélioration des conditions de navigation sur ces tronçons transfrontaliers et le renforcement des liens commerciaux et socioéconomiques entre les pays concernés.

L'objectif à court terme est la formulation de deux projets relatifs d'une part à la réhabilitation des conditions de navigation et notamment des infrastructures portuaires sur le tronçon Kouroussa-Bamako et d'autre part à la reprise de la navigation fluviale sur la section Niamey-Yelwa après trois décennies d'arrêt des activités de la SNTF.

- Résultats attendus
-

- Un document de projet, avec tous les détails nécessaires, portant sur la réhabilitation des conditions de navigation sur le tronçon Kouroussa-Bamako.
 - Un document d'avant projet sommaire pour permettre aux responsables nationaux et régionaux de faire le choix quant aux options de base devant orienter la reprise de la navigation fluviale sur la section Niamey-Yelwa.
 - Un document détaillé de projet relatif à la reprise de la navigation sur la section Niamey-Yelwa, document suffisamment détaillé sur les aspects techniques et suffisamment justifié sur le plan socio économique pour retenir l'attention des sources de financement.
- Activités envisagées

Les activités à mettre en œuvre sont celles de deux missions, parallèles, de formulation de projets de développement portant sur la navigation sur le fleuve Niger.

1°) Activités de la mission I du tronçon Kouroussa-Bamako.

Avant d'élaborer le document de projet pour la réhabilitation de la navigation, la mission entreprendra des études de base nécessaires à la détermination des différentes composantes du projet. Ces études de base sont notamment :

- L'étude du marché (offre et demande) en matière de transport fluvial entre Kouroussa et Bamako.
- L'étude du régime hydrologique du tronçon afin d'actualiser la période de l'année offrant les garanties en matière de profondeurs d'eau navigables
- L'études des infrastructures et des équipements portuaires à réhabiliter en vue d'assurer le confort et la sécurité tout le long du circuit de transport fluvial
- L'étude de la formule de gestion du trafic sur le tronçon (sociétés de transport et ou de manutention, réglementation du trafic, etc.)
- L'études des coûts additionnels nécessaires à la réhabilitation de la navigation sur le tronçon
- Tirant les conclusions utiles de ces diverses études sectorielles, le chef de projet élaborera le document de projet portant sur la réhabilitation de la navigation fluviale sur le tronçon Kouroussa-Bamako.

2) Activités de la mission II chargée de la section Niamey-Yelwa.

Les activités de la mission II se dérouleront en deux étapes :

Etape A : La définition de l'avant projet sommaire

Les études à faire à cette étape sont essentiellement :

- l'étude du marché potentiel du transport fluvial entre Niamey et Yelwa
- l'étude sommaire du chenal de navigation de Niamey à Yelwa afin d'estimer le minimum d'investissements à mettre en œuvre
- l'études de modèles alternatifs de gestion du transport fluvial, des infrastructures et des équipements à réaliser,.

Ces études de base devront permettre au chef de projet de définir un projet provisoire avec différentes options, projet qui sera soumis aux principales parties prenantes (Etats Niger et Nigeria, Secrétariat de l'ABN et sources de financement de l'étude et des travaux futurs). Ces parties prenantes devront se prononcer sur l'option appropriée avant de poursuivre les études de la 2^{ème} étape.

Etape B : L'étude détaillée du projet de reprise de la navigation sur la section Niamey-Yelwa.

Au cours de cette étape les études à mener sont des études de détail portant sur l'option retenue par les partenaires du projet. Il s'agit notamment des études relatives :

- aux constructions et aux équipements des débarcadères
- aux travaux d'aménagement et au balisage des chenaux
- à la création et au fonctionnement de la structure de gestion de la navigation sur cette section du fleuve
- à la programmation des activités à court et à moyen terme
- à l'évaluation précise du budget du projet
- au calendrier de mise en place du projet sous tous ses aspects.

Le chef de projet proposera un document de projet à l'attention des parties prenantes qui adopteront ainsi le document de projet final.

- Coût de mise en oeuvre

Coût estimatif de la sous composante : 564 286 \$ US

N.B : Voir le détail à la fiche technique n°5

4.8.2 COMPOSANTE 4 : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DE L'ABN.

- **Sous composante 4-1** : Création d'une cellule de planification au sein de la DPEP
 - Justification

La prise en charge effective de la fonction de planification par la DPEP apparaît fondamentale pour la conduite du processus d'élaboration du plan de développement intégré du bassin, par conséquent la mission envisage la création, au sein de la dite direction, d'une cellule technique qui aura pour compétence de créer et de gérer une base de données à travers le développement d'une méthodologie de collecte des données dans les domaines relatifs à la sociologie, aux phénomènes démographiques, à l'économie et aux usages de l'eau, de l'environnement. Par ailleurs cette cellule devra conduire les analyses et les études prospectives ou exploratoires nécessaires à la compréhension des phénomènes en cours dans le bassin.

En outre, la prise en charge par l'ABN du processus l'élaboration de la « Vision Partagée » et du « Plan d'Action » de développement du bassin nécessite un meilleur pilotage interne des activités et la réalisation de nombreuses études thématiques pour alimenter la réflexion des acteurs qui y seront impliqués. Dans sa situation actuelle l'ABN n'a pas les ressources humaines et techniques nécessaires pour assurer convenablement ses différentes tâches. Il semble donc impérieux de renforcer les capacités de l'ABN à travers la mise en place d'une cellule qualifiée pour prendre prioritairement en charge le processus de planification du développement du bassin.

L'intérêt de disposer d'une cellule technique de planification au sein de l'ABN est qu'elle sera également amenée à assumer l'élaboration et le suivi des prochains plans de l'institution.

- Objectifs

L'objectif de la sous composante est de renforcer les capacités de la DPEP à travers la création d'un organe technique compétent chargé de mettre en oeuvre l'ensemble des actions stratégiques concourant à un développement intégré du bassin du Niger.

- Résultats attendus

- Une cellule compétente et active est créée au sein de la DPEP
- Les outils de planification, de programmation et de suivi évaluation sont disponibles
- Une banque de données multiforme et multisectorielle fonctionnelle est disponible
- Les activités préparatoires du processus de planification du développement intégré du bassin sont réalisées
- Les Etats de l'ABN sont engagés dans la mise en oeuvre des organismes de gestion de leurs sous bassins respectifs.

- Activités
- Recruter le personnel de la cellule de planification

La cellule de planification sera composée de quatre experts. Les experts auront les profils suivants :

- 1) Un expert environnementaliste, spécialisé dans les questions des écosystèmes aquatiques et la gestion durable de ces écosystèmes
- 2) Un expert en ressources en eau, spécialiste des aménagements de grands bassins fluviaux et des grandes infrastructures hydrauliques
- 3) Un socio-économiste, spécialisé en planification de développement
- 4) Un administrateur des bases de données

- Elaborer les outils de planification, de programmation et de suivi et évaluation

La cellule aura la charge de créer et de gérer une banque de données, par conséquent elle développera elle-même les programmes et les indicateurs pertinents pour le suivi-évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux des grands usages de la ressource en eau. Dans la phase initiale et périodiquement selon ses besoins, elle pourrait néanmoins s'attacher les services d'un consultant statisticien pour l'élaboration du schéma conceptuel de la base des données et d'un cartographe pour la numérisation des données. De même la cellule pourrait bénéficier d'un personnel d'appui recruté à temps partiel pour les activités de saisie de données.

Au niveau interne à l'ABN, la cellule animera des séances de travail pour la préparation des plans d'opérations annuels conformément aux dispositions du présent Plan Quinquennal d'actions de l'ABN.

Par ailleurs, la cellule sera le point d'ancrage de toutes les activités de planification du développement du bassin afin d'assurer une coordination des projets et programmes qui concourent à la mise au point et à l'exécution du Plan de Développement Intégré du Bassin. A ce titre la cellule sera le point d'ancrage de la phase 2 de TRIB-NIGER.

- Réaliser les activités préparatoires du processus de planification du développement intégré du bassin

Une fois que la base des données est fonctionnelle, la cellule doit être à mesure de fournir les différents plans d'informations du bassin sur des supports appropriés. A titre indicatif les plans d'informations suivants pourront être élaborés :

- le plan d'informations sur les ressources du bassin (sols, eaux, faune, flore, etc.)
- le plan d'information sur les usages de l'eau
- la carte de peuplement du bassin et son évolution
- la carte sur la géographie économique du bassin
- le plan d'information sur le potentiel économique du bassin
- le plan d'information sur le profil environnemental du bassin

L'ensemble des plans d'informations sera réalisé pour alimenter les études qui seront mise en œuvre pour l'élaboration de la « vision partagée » et du Plan d'Action ».

- Prise en charge des modalités de mise en œuvre du processus d'élaboration de la Vision partagée et du « Plan d'Action »

La cellule sera responsable de l'inventaire synthétisé des informations disponibles au sein de l'ABN, de superviser les études complémentaires à caractère sectoriel et intégrateur, en outre elle réalisera sous le contrôle d'experts confirmés, le diagnostic stratégique et prospectif du bassin du Niger.

La cellule aura également pour tâche de préparer et d'accompagner techniquement toutes les séances de concertation avec les Etats et les acteurs de l'eau dans le cadre du processus de la « Vision Partagée » et du « Plan d'Action » du Bassin.

Elle veillera au respect de la réalisation de tous les documents d'étape du processus et au respect du calendrier proposé par la banque Mondiale.

Pour la mise en œuvre de cette activité la cellule sera solidement appuyée par des consultants nationaux et internationaux dont les tâches sont décrites dans les fiches techniques en annexe.

- Appuyer les Etats dans la mise en œuvre de la GIRE

Une des activités principales qui seront désormais dévolues à l'ABN et plus particulièrement à la cellule de planification est l'assistance aux Etats membres de l'ABN dans la mise en œuvre de la GIRE dans l'intention d'aboutir à terme à la création d'agences de bassin dans la portion relevant de la compétence de l'ABN. La nature de l'appui est décrite dans l'objectif spécifique N°4.

- Coût de mise en oeuvre

Le coût de la sous composante est estimé à 508.763 \$ US sur une période de 3 ans et les charges de fonctionnement de la cellule sur les deux années restantes du PQA seront supportées par l'ABN.

- **Sous composante 4-2:** Appui au Secrétaire Exécutif pour la prévention et la gestion de conflits inter-Etats.

- Justification

Plusieurs questions d'ordre juridique, réglementaire et technique sont apparues suite à des désaccords intervenus entre Etats membres dans la gestion des ressources en eau du bassin (cas Cameroun/Nigéria à propos des inondations dans la vallée de la Benoué, cas Mali/Niger concernant les lâchers d'eau du barrage de Sélingué, cas Mali/Niger/Nigéria concernant la construction des barrages de Taoussa et kandadji).

Dans le bassin du Niger la question de prévention et de gestion des conflits revêt une importance particulière en raison de l'absence d'un cadre de concertation, juridiquement contraignant, sur la gestion des ressources en eau partagée.

En attendant l'élaboration, dans le cadre du processus de planification du développement du Bassin, d'un arsenal juridique satisfaisant pour la gestion concertée des ressources en eau et des avantages résultant des actions de développement, il paraît nécessaire et urgent de renforcer la capacité d'intervention du Secrétariat Exécutif de l'ABN dans les conflits d'intérêt causés par l'exécution des projets et programmes entrepris, individuellement ou collectivement, par les Etats membres

- Objectif

La sous composante vise à consolider la structure du Secrétariat exécutif de l'ABN pour lui permettre d'assurer de manière plus efficace sa mission première qui est d'harmoniser et de coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources du bassin.

- Résultats attendus

- Les capacités juridiques et techniques du Secrétariat Exécutif de l'ABN, en matière de prévention et de gestion de conflits inter-Etats sont renforcées
- Les conventions internationales pertinentes en matière de ressources en eau partagées sont ratifiées par les pays de l'ABN

- Activités
- Renforcer les capacités juridiques et techniques du secrétariat exécutif

Ce renforcement consistera à mettre à la disposition du Secrétaire Exécutif, au moment opportun, les services d'un expert juridique compétent en matière de législation des eaux transfrontalières et les services d'un expert en aménagement de grands bassins fluviaux et/ou d'études d'impact des grandes infrastructures hydrauliques.

Le temps d'intervention de l'expert juridique est évalué à 1,5 h/mois sur une période de 3 ans et de 1 h/mois sur les 2 années restantes du PQA. Quand à l'expert en aménagement son intervention sera réduit en raison de la présence d'un expert des ressources en eau au niveau de la DPEP. Il est évalué à 0,5 h/mois sur la période du plan.

- Appuyer les Etats à ratifier les conventions internationales pertinentes en matière de ressources en eau partagées
- Coût de mise en œuvre

Le coût estimatif de la sous composante 4.2 est évalué à 134 438 \$ US

• **Sous composante 4-3** : Appui aux Cellules Nationales (Points Focaux ABN).

- Justification

Les points focaux de l'ABN ne sont pas opérationnels et la mission a pu le constater lors de la visite effectuée dans les Etats. Pourtant les nouveaux défis que doit relever l'ABN nécessitent un répondant actif et efficace dans chacun des pays membres.

Dans le principe ces relais nationaux constituent le complément indispensable de la cellule de planification dans la collecte des informations ainsi que dans la préparation et l'animation des acteurs locaux dans le cadre du processus de vision partagée.

Dans le nouveau contexte d'amélioration des capacités de l'ABN en matière de planification stratégique, il vaut mieux intégrer les points focaux dans le nouveau dispositif institutionnel pour créer un système permanent de collecte, de conservation et de mise à disposition des données. Pour cela ils doivent pouvoir bénéficier d'une part de formations adaptées aux nouveaux besoins et recevoir des appuis matériels et financiers conséquents. En retour il leur sera demandé de produire annuellement un programme de travail et un bilan moral et financier.

- Objectif
 - L'objectif est de renforcer les cellules nationales ABN renforcées et actives à l'échelle nationale pour coordonner la contribution des principaux acteurs nationaux du développement du bassin au processus de planification du développement du bassin
- Résultats attendus
 - Les points focaux sont opérationnels
 - Des méthodes, des outils de collecte et d'archivage de données sont disponibles
 - Des programmes de travail et des bilans d'activités sont élaborés.
- Les activités
- Rendre les points focaux plus opérationnels

Sans chercher d'emblée à créer une structure nationale lourde, il est recommandé à l'ABN de fournir, dans le cadre de l'exécution du plan, une assistance financière aux points focaux pour couvrir les charges de secrétariat et les frais de relations publiques.

En outre ils devront bénéficier d'un équipement informatique complémentaire (modems,...) et d'un abonnement internet pour communiquer et transmettre les données au siège de l'ABN.

- Acquérir de méthodes, des outils de collecte et d'archivage de données
- Elaborer des programmes de travail et des bilans d'activités.

Le coût estimatif de la sous composante est évalué à 17 150 \$ US

4.8.3 COMPOSANTE 5 : PROMOTION DE LA GIRE DANS LE BASSIN DU NIGER.

- Justification

La mission a pu constater à travers la visite des Etats que ces derniers sont tous plus ou moins engagés dans la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des ressources en eau à l'échelle nationale. Les méthodologies d'approche de la GIRE et l'état d'avancement du processus diffèrent d'un pays à un autre, de même l'intérêt porté à la portion du bassin du Niger dans le pays n'est pas le même partout.

Toutes ces initiatives relevées au niveau local s'inscrivent dans une dynamique internationale (Action 21 ; WATAC/GWP) et sous régionale (Déclaration de Ouagadougou). Il a été mis en place un Secrétariat Intérimaire de Suivi de la Conférence de Ouagadougou (SISCOA) dont les travaux ont permis :

l'élaboration de plan d'actions régional en matière de GIRE pour l'Afrique de l'Ouest (PAR/GIRE/AO)

l'établissement au sein de la CEDEAO d'une direction des ressources en eau chargée de la promotion de la GIRE

Ses activités ont été menées conformément à la décision A/DEC 12/12/2000 de la conférence des chefs d'Etats et des gouvernements de la CEDEAO tenue à Bamako en Décembre 2000.

Au regard des principes de la GIRE, l'ABN est le lieu indiqué pour initier et mettre en œuvre la GIRE sur toute l'étendue du bassin du Niger. En conséquence l'ABN ne peut se tenir à l'écart de toutes ces dynamique à l'œuvre aux plans national, sous régional et international.

En conformité avec sa nouvelle stratégie de coopération régionale, l'ABN, se mettra en rapport avec la CEDEAO qui a la charge de promouvoir la GIRE à l'échelle régionale, et examinera avec cette dernière les voies et moyens d'engager une action en vue de la promotion de la GIRE à l'échelle du bassin du Niger.

Les actions à engagées pourraient consister notamment à la mise en œuvre de certaines activités retenues dans le Plan d'Action Régionale pour la GIRE en Afrique de l'Ouest (PAR/GIRE/AO). Dans ce cadre l'ABN servira de soutien sur les plans scientifique, conceptuel et méthodologique à aux structures nationales chargées de la mis en œuvre de la GIRE.

- Objectifs

L'objectif de cette composante est de permettre l'ABN de reprendre l'initiative en matière de promotion de la GIRE en encourageant et en coordonnant les activités des pays membres dans ce domaine.

- Résultats attendus

- L'ABN dispose de textes juridiques et réglementaires conformes aux principes de la GIRE
 - Les capacités des Etats en matière de GIRE sont renforcées
 - Les conventions internationales conformes aux concepts de la GIRE sont ratifiées par les Etats membres
 - Des agences de bassin sont créées sur les portions nationales du bassin du Niger et sont chargées de la mise en place de la GIRE
- Activités
 - Relecture des textes juridiques et réglementaires de l'ABN en conformité avec les principes de la GIRE
 - Renforcer les capacités des Etats en matière de GIRE par l'organisation d'ateliers sur le concept GIRE et par des échanges d'expériences sur les pratiques en cours
 - Appuyer les services nationaux en vue d'accélérer la ratification des conventions internationales conformes au concept
 - Encourager la mise en place des agences de bassin sur les portions nationales du bassin du Niger

Un des résultats majeurs de ce volet est d'aboutir avec les Etats à la création d'agences de bassin dans la portion du bassin du Niger et qui seront à terme les points d'appui de l'ABN dans la mise en œuvre de la gestion intégrée dans le bassin du Niger.

- Coût de mise en oeuvre

Le coût de la composante 5.1 est évalué à 205 286 \$ US

4.8.4 COMPOSANTE 6 : AMÉLIORATION ET RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SOUS RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

- **Sous composante 6-1** : L'amélioration de la coopération sous-régionale.

L'ABN fait partie des nombreuses organisations sous régionales de l'Afrique de l'Ouest qui entretiennent entre elles des relations du type formel ne débouchant que rarement sur une action de coopération concrète. Toutefois ces dernières années, l'ABN a participé à la création de groupes inter-organisations en vue d'harmoniser les actions sur des domaines spécifiques (environnement du bassin, hydrologie, météorologie, gestion de l'eau, etc.).

Nous référant à ces cadres de coopération concrète, la mission recommande à l'ABN de faire l'effort de choisir des organisations avec lesquelles il existe un réel intérêt commun et d'envisager avec les responsables de ces organisations, la possibilité d'établir des accords de coopération sur des sujets précis susceptibles de créer une synergie et d'accélérer la réalisation des programmes des parties concernées.

Parmi les organisations sous régionales à approcher en premier lieu nous retenons :

- L'ALG pour la plupart de ses activités et en particulier, pour celles qui touchent à la mise en valeur des ressources en eau du Bassin
- La CEDEAO pour ses activités portant sur la GIRE et pour son rôle dans les activités du NEPAD en Afrique de l'Ouest
- La CBLT et l'OMVS en raison de la similitude des objectifs et des possibilités d'échanges d'expériences entre les experts techniques de ces Institutions
- Le CILSS en raison de ses activités sur les aspects environnementaux et sur la gestion intégrée des ressources naturelles
- La Commission Nigero-Nigérienne de coopération dont les domaines d'actions recoupent souvent ceux de l'ABN.

Par ailleurs, après l'examen de la Déclaration, d'octobre 2001, des Chefs d'Etat africains dans le cadre du NEPAD, notamment l'analyse des secteurs prioritaires du NEPAD et prenant en compte la résolution ad-hoc du 7ème Sommet, l'ABN se doit de chercher à situer ses actions

dans les perspectives du NEPAD afin de récolter, le moment venu, les fruits de cette nouvelle initiative africaine

A titre de démarrage de cette nouvelle coopération concrète avec les organismes sous-régionaux, la mission recommande à l'ABN d'initier ce qui suit :

- Avec l'Autorité du Liptako Gourma (ALG).

L'ALG a élaboré un vaste programme de mise en valeur des ressources en eau de son territoire. Ce territoire est situé dans sa majorité dans le bassin du Niger et par ailleurs le réseau hydrographique du Niger constitue précisément l'essentiel des ressources en eau de l'ALG, d'où la nécessité d'engager une coopération concrète entre l'ALG et l'ABN pour la définition du programme et sa mise en œuvre.

- Avec la CBLT et la Commission Nigéro-Nigérienne.

Le projet transfrontalier de gestion intégrée des écosystèmes à la frontière Niger/Nigeria concerne aussi bien l'ABN que la CBLT et la Commission Nigero-Nigérienne. La mission recommande à l'ABN de prendre l'initiative d'inviter les parties concernées à échanger autour du dossier afin de donner plus de chance de succès à cette action qui porte sur une vaste étendue et touche une grande population.

- Avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La CEDEAO est l'organisation d'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest, à ce titre la CEDEAO a d'importantes responsabilités en matière de coordination des actions de développement dans la sous-région. L'ABN devrait entretenir des rapports constants avec la CEDEAO. Dans le cadre de la mise en œuvre du PQA, la mission insiste sur la nécessité pour l'ABN d'engager une véritable action de partenariat avec la CEDEAO en vue de faciliter la mise en œuvre de trois actions prioritaires :

- La formulation rapide du programme régional de lutte contre la prolifération des plantes aquatiques flottantes
- La promotion du concept GIRE dans le bassin du Niger
- L'insertion des activités de l'ABN dans l'ensemble du programme NEPAD. Dans ce cadre la mission recommande à l'ABN d'organiser, en collaboration avec la CEDEAO, une mission de deux experts (l'un des experts connaissant le mécanisme établis par le NEPAD, et l'autre étant familier des activités de l'ABN) pour étudier les possibilités d'insérer des projets et programmes de l'ABN dans les plans de financement du NEPAD.

- **Sous composante 6-2** : Renforcement de la coopération internationale

Rappelons qu'une des attributions statutaires de l'ABN c'est la recherche des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Développement Intégré du Bassin.

Depuis toujours l'assistance extérieure, technique et financière, est cruciale pour la mise en œuvre des activités de l'ABN d'où la nécessité de maintenir la crédibilité retrouvée auprès des donateurs habituels (PNUD, OMM, FAO, OPEP, USAID, etc.) et de chercher à élargir la gamme des partenaires en prévision des projets et programmes à venir.

Il est également important de prendre appui sur la Banque Mondiale et le PNUD pour organiser le partenariat avec ces donateurs sous la forme d'un Comité Consultatif de soutien des actions de l'ABN. Le Comité pourrait avoir comme animateurs de base les représentants des donateurs à Niamey.

Cette coopération internationale doit être développée en faveur aussi bien des activités propres de l'ABN (projets et programmes du PQA) que des projets et programmes nationaux

contribuant à la mise en valeur des ressources du bassin (ex : barrages de Fomi, de Taoussa et de Kandadji)

Le mode de fonctionnement du Comité Consultatif des bailleurs de l'ABN sera arrêté d'un commun accord au cours de la constitution du Comité.

**COMPOSANTE 7 : PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DU BASSIN À LONG TERME :
L'ÉBAORATOPN DE « LA VISION PARTAGÉE » ET DU « PLAN D'ACTION » DU BASSIN.**

- Justification.

De la CFN de 1964 à l'ABN d'aujourd'hui, l'objectif majeur est l'élaboration du Plan de Développement Intégré du Bassin et cela explique les multiples tentatives faites dans ce sens, dont les plus notables sont :

En 1969, la mission interdisciplinaire du PNUD/FAO avait pour objectif d'assister la CFN dans la formulation de politiques et stratégies en vue du « Développement Intégré du Bassin du fleuve Niger ». La recommandation principale de la mission portait sur la création de pôles privilégiés de développement en certaines portions du Bassin. La création en 1971 du Centre de Documentation de la CFN est l'un des rares résultats concrets de la mission.

En 1976, la CFN organisa des consultations techniques avec le soutien du PNUD, de l'ACDI, du FAC et de l'USAID. Pour entamer la planification à long terme, des études de base furent identifiées et un programme de démarrage fut arrêté. Très vite les donateurs décidèrent d'arrêter leurs contributions après avoir constaté le faible soutien à la CFN des Etats membres.

En 1980, après la création de l'ABN, un « Plan de Développement Prospectif du Bassin du Niger » fut préparé avec le soutien de plusieurs agences du système des Nations Unies. Un programme biennal (1981-1982) devait marquer le démarrage du processus de planification, ce programme se composait d'une série d'études de base dont certaines ont été exécutées et constituent des acquis importants pour l'ABN. Malheureusement dès 1984, les Responsables de l'ABN ont constaté la mauvaise gestion en cours au sein de l'Institution et il en a résulté un faible soutien des Etats membres suivi aussitôt d'un arrêt de l'assistance financière et technique de la part de la majorité des donateurs.

Enfin en 1987, après la décision du 5^{ème} Sommet portant sur la restructuration de l'ABN, le Projet RAF/83/028 d'assistance à la planification, a proposé un programme de travail en vue de relancer les activités préparatoires du PDIB après la restructuration. Ni la restructuration de l'ABN ni ce programme de planification n'ont vu le jour toute la décennie qui a suivi.

Notons que ces différentes tentatives ont toujours procédé de la façon classique qui fait de la définition du « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion » (SDAG) du Bassin une étape essentielle de la planification du développement d'un bassin versant de fleuve.

Le processus de « Vision Partagée » et de Plan d'Action » diffère certes formellement de la méthode classique mais l'on peut noter que :

l'étape du « Plan d'Action » est similaire au SDAG par ce qu'elle donne l'occasion aux responsables de discuter des options possibles de développement à long terme du Bassin.

Le résultat final de la planification est le même car les programmes de développement à mettre en œuvre ne seront étudiés et mis au point qu'après l'adoption du « Plan d'Action » du Bassin.

Le processus proposé dans le partenariat ABN/Banque est un processus participatif et plurisectoriel mettant en jeu plusieurs pays. Il donne l'occasion d'interactions entre des techniciens de l'ensemble du bassin spécialisés dans divers domaines touchant au secteur de l'eau et d'établir une concertation continue au processus entre l'ABN, les Etats membres et les partenaires intéressés au développement à long terme du bassin du Niger.

Pour enrichir ce processus d'élaboration du Plan d'Action qui privilégie tout de même l'approche sectorielle, il est recommandé d'inclure une étape d'analyse transversale des problématiques, des enjeux et des défis de développement du bassin qui interviendrait après la compilation des études sectorielles et des études à caractère intégrateur. Cette étape pourrait être le point de départ pour esquisser des scénarios prospectifs du développement du bassin qui peuvent également éclairer de manière objective, à la définition des options stratégiques du développement du bassin.

Enfin, il est essentiel de souligner que ce nouveau processus, déjà cautionné par un groupe de donateurs dont la Banque Mondiale, a les meilleures chances d'aboutir à condition que l'ABN continue à bénéficier du soutien de ses Etats membres.

- Objectifs

L'objectif final visé c'est la planification du développement intégré du Bassin en procédant par la définition d'une « vision partagée » et d'un cadre stratégique d'action à long terme.

A court terme, le projet vise 3 objectifs immédiats :

Objectif immédiat n°1 : Faire l'inventaires des documents disponibles et élaborer une synthèse des données sur chacun des principaux secteurs de développement du bassin du Niger (agriculture, pêche, énergie, navigation, etc.)

Objectif immédiat n°2 : Définir, avec la participation des principaux acteurs du développement, une vision commune du futur développement du bassin, vision engageant les Etats membres et devant servir de guide dans l'élaboration du « Plan d'Action » du Bassin.

Objectif immédiat n°3 : Elaborer le « Plan d'Action » pour le développement du bassin du Niger en se basant sur les conclusions des études sectorielles, l'analyse des domaines intégrateurs et le diagnostic stratégique et prospectif du bassin.

- Résultats attendus.

- Une série de rapports de synthèse sur chacun des principaux secteurs de développement du Bassin. La série de rapports de synthèse devant aider les parties prenantes du Bassin à mieux définir la « vision partagée »
-
- Un rapport portant « vision partagée » sur le développement à long terme du bassin du Niger, rapport contenant les objectifs à long terme de ce développement et tenant lieu d'engagement des Etats membres de l'ABN vis à vis de la Communauté Internationale
- Un « Plan d'Action » de développement du Bassin. Le plan devra faire l'analyse stratégique du développement du Bassin et identifier les domaines prioritaires d'intervention et d'investissement.

- Activités :

- Pour chaque secteur important de développement du bassin (agriculture, pêche, navigation ; énergie, population, environnement physique, etc.) établir un inventaire des données et informations disponibles et en faire une synthèse à l'attention des participants aux consultations en vue de la définition de la « vision partagée »
- Définir les principales lacunes sur la connaissance des principaux secteurs de développement et formuler les termes de référence d'études pour compléter et ou actualiser les données relatives aux secteurs insuffisamment connus
- Faire des études sectorielles, des études des domaines d'intégration et réaliser un diagnostic global afin d'affiner l'analyse stratégique du développement futur du bassin et identifier les domaines prioritaires d'intervention ainsi que les programmes d'investissement à mettre en œuvre

- Organiser les ateliers nationaux et régionaux permettant la définition de la «vision partagée » sur le développement à long terme du bassin du Niger. Soumettre la « vision partagée » à l'approbation formelle des instances de l'ABN
- Elaborer, en concertation avec tous les acteurs du développement du bassin y compris les bailleurs de fonds, le « Plan d'Action » de développement du bassin du Niger et faire adopter ce plan par les plus hautes autorités de l'ABN
- S'atteler à mettre en œuvre le « Plan d'Action » du bassin du Niger.
- Coût de mise en œuvre

Le coût estimatif de la composante est estimé à 734 100 \$ US..

4.6 COÛTS ESTIMATIFS ET PLAN DE FINANCEMENT DU PQA

TABLEAU 5: COUT ESTIMATIF DU PQA

TABLEAU 6: PLAN DE FINANCEMENT DU PQA

(voir les 2 tableaux du fichier excel « fichiers du rapport »)

4.7 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PQA

4.7.1 PRINCIPES DIRECTEURS

Il n'est pas inutile de rappeler que l'une des caractéristiques de la Convention de 1987 est la définition des relations entre le Secrétaire exécutif, les bailleurs de fonds et les cellules nationales. Ces relations ont été conçues sur la base d'équité et de confiance mutuelle et ont été revues pour une réalisation satisfaisante des objectifs de l'ABN.

La réalisation optimale du Plan Quinquennal dépendra d'une part du dynamisme du Secrétariat Exécutif et d'autre part de l'efficacité des cellules nationales et de l'effort financier que les donateurs seront disposés à consentir.

La coordination et le leadership : La coordination et l'harmonisation des interventions des différents Etats dans le cadre d'un leadership assuré par l'ABN constitue un principe essentiel pour optimiser les résultats attendus de la mise en œuvre du présent Plan Quinquennal.

Le Plan Quinquennal va renforcer le rôle du Secrétaire Exécutif pour lui permettre de traiter de toutes les questions liées aux conflits inter-Etats, à la coopération sous-régionale et internationale et à la recherche de financement pour un appui direct à la réalisation des projets nationaux. En reprenant l'initiative de manière active l'ABN prouvera la pertinence des actions qui fonde l'intérêt des Etats et des bailleurs de fonds vis à vis de l'institution.

Le management adéquat de ressources humaines : En rapport avec les nouvelles missions de l'ABN, une cellule de planification sera créée au sein de la Direction de la Planification, elle permettra à l'ABN de renforcer son rôle pour la gestion intégrée des ressources en eau et de devenir un fournisseur incontournable d'informations régionales dans les domaines correspondant aux attentes effectives des décideurs, des gestionnaires et des utilisateurs. Pour lui permettre de jouer son rôle, les arrangements institutionnels et la définition de ses relations de travail avec toutes les directions de l'ABN doivent être mieux précisées pour éviter les confusions de rôle.

Le Secrétariat Exécutif veillera à ce que la cellule soit animée par des experts à expérience confirmée et très pénétrés des nouvelles ambitions de l'ABN.

La planification par objectif : Pour atteindre les objectifs définis dans le présent plan, l'ABN doit améliorer ses outils de travail. Il est impératif que soit élaboré annuellement un plan d'opération des actions de l'ABN qui présente le détail des activités, les indicateurs de performance, la source de vérification, la période d'exécution, le responsable et le personnel affectés à chaque activité, son coût, sa source de financement. Ce plan d'opération sera élaboré à travers l'organisation d'un atelier interne regroupant tous les cadres de l'institution. Ce plan sera préparé par la DPEP qui en assurera le suivi et l'évaluation. Les activités du plan s'imposeront aux cellules nationales.

La dynamisation des cellules nationales : La réalisation des objectifs du Plan Quinquennal impose des actions au niveau des cellules nationales, toutes les informations de base seront collectées par elles. L'impératif de disposer de données très fiables à la satisfaction des différents utilisateurs recommande que ces cellules bénéficient de moyens financiers, de formations adaptées. Le contrôle régulier et minutieux de leur travail sera placé sous le contrôle de la DPEP à travers sa cellule de planification.

Les études de projets : Tous les nouveaux projets proposés dans le PQA feront l'objet d'études détaillées avant leur financement effectif. Ces études permettront de disposer d'une évaluation plus précise sur les coûts de mise en œuvre des projets et d'un schéma de financement plus réaliste.

4.7.2 MOYENS

La mise en œuvre du plan quinquennal nécessitera que soit engagés des ressources humaines et matérielles tant au niveau de l'ABN que des cellules nationales des pays participants.

Les ressources humaines

Le renforcement des ressources humaines de l'ABN se fera principalement au niveau du Secrétariat exécutif, de la Direction des Etudes et de la Planification et de la Direction de la Documentation et de l'information. Il concernera tout d'abord le recrutement d'experts à temps plein sur le budget du projet, ensuite le recrutement d'un personnel permanent sur le budget de fonctionnement de l'ABN et enfin la mise à disposition à temps partiel des consultants. Par ailleurs, il est prévu des prestations assurées par des sociétés de services ou des consultants.

Les moyens matériels et financiers

Chaque projet ou programme du PQA prévoit les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs spécifiques, la répartition entre apports extérieurs et apports de l'ABN se faisant au moment de la formulation finale du projet ou programme. Ainsi le Secrétariat de l'ABN doit prévoir une croissance régulière de son budget de fonctionnement en raison d'une part de sa contrepartie aux activités des projets et d'autre part de la multiplication des interventions en dehors des projets ou programmes du PQA.

Priorité des actions

Globalement tous les projets et programmes du PQA sont prioritaires en raison du retard pris par l'ABN dans la planification du développement du bassin du Niger. Cependant en considérant la limitation des moyens (chez les Etats membres comme chez les bailleurs) et le fait que certains projets sont des préalables dans le processus de la planification, la mission suggère de classer les projets en deux catégories de priorités :

Les projets de première priorité sont :

- o la mise en œuvre de Hydroniger III / Niger-HYCOS
- o la création d'une cellule de planification au sein de la DPEP
- o l'élaboration de la « Vision Partagée » et du « Plan d'Action » du Bassin

- le programme des projets pilotes FEM/ABN
- le programme de lutte biologique contre les plantes aquatiques flottantes
- le programme de lutte contre l'érosion et l'ensablement

Les projets de deuxième priorité sont tous les projets restants, leur mise en œuvre marquant une véritable avancée de l'ABN vers l'élaboration du plan de développement à long terme du bassin du Niger

4.7.3 CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION

Chaque fois que c'est nécessaire, il a été proposé un calendrier prévisionnel par projet ou programme.

Pour l'ensemble du PQA, le chronogramme est simplement indicatif sur un phasage possible des activités.

(voir « fichiers du rapport »)

4.8 SUIVI ÉVALUATION DU PLAN QUINQUENNAL

En application des principes directeurs de mise en œuvre, l'ABN fera assurer par la DPEP, le suivi interne et l'évaluation du Plan. Les résultats de ces exercices seront obligatoirement portés à la connaissance des Etats et des partenaires de l'ABN. Des indicateurs de base devront servir à ces exercices ainsi que les moyens de vérification sont proposés dans le tableau ci dessous (en cours d'élaboration)

L'ABN constituera à son sein, un comité de suivi et d'évaluation composé par le secrétaire exécutif et les directeurs de services. Ce comité aura la charge d'examiner les rapports annuels d'exécution élaborés par la DPEP et de décider des mesures correctives ; organiser des mission d'évaluation notamment l'évaluation à mi terme du plan, soumettre aux bailleurs de fonds les rapports d'exécution et d'évaluation au comité consultatif des bailleurs.

Enfin, l'ABN inscrira désormais à l'ordre du jour de chaque conseil des ministres, un point portant sur l'état d'avancement du PQA.

4.9 CADRE LOGIQUE DU PQA

4.10 ANNEXES.

Annexe I : Les fiches techniques de projets

Annexe II : Amendements et commentaires relatifs aux projets pilotes FEM/ABN

Annexe III : Termes de références de la mission

Annexe IV : Liste des personnes rencontrées par la mission

Annexe V : Liste des documents consultés par la mission